



Dossier 26 ENV 1603
Étude Faune Flore Habitats
Commune : Doullens (80)

Demandeur :



ZI du Rouval
80600 DOULLENS

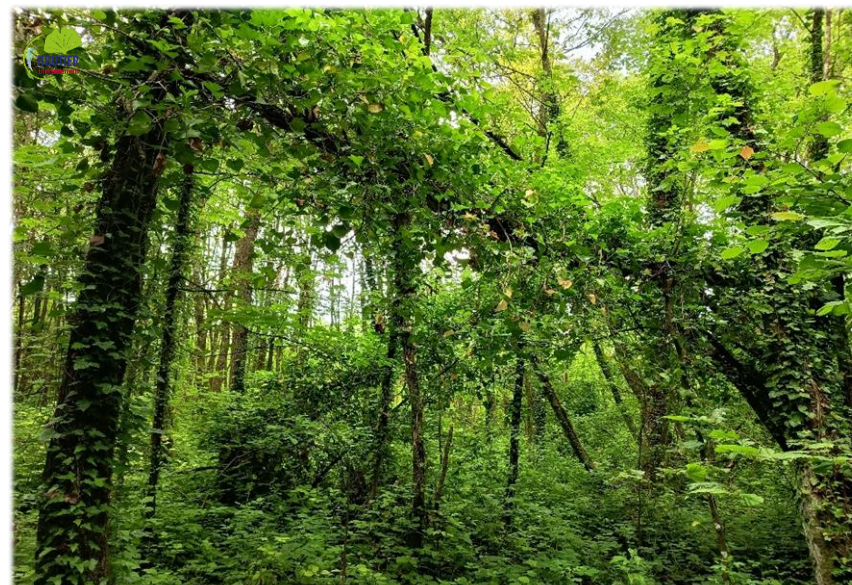
Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

10 Rue Bernard Martel – 80 100 ABBEVILLE

☎ : 03.22.25.05.30

Courriel : contact@routier-environnement.com



Site de Doullens

Juillet 2026

Version 2.0

ÉTUDE FAUNE FLORE HABITATS

Projet de construction à Doullens (80)

Juillet 2026

Version 1.0

MAÎTRE D'OUVRAGE

ŒUFS NORD EUROPE

ZI du Rouval

80600 DOULLENS

BUREAU D'ÉTUDES

Routier Environnement

10 rue Bernard Martel

80 100 ABBEVILLE

03.22.25.05.30

contact@routier-environnement.com



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1	5. MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS.....	29
1.1. CONTEXTE DU PROJET	1	5.1. ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	29
1.2. CADRE DE LA MISSION	1	5.2. CALENDRIER ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS	29
1.3. DELIMITATION DES AIRES D'ÉTUDES.....	3	5.3. MÉTHODOLOGIE PAR TAXON	30
1.3.1. Aire d'étude immédiate.....	3	5.3.1. Habitats et flore.....	30
1.3.2. Aire d'étude rapprochée (50 m)	3	5.3.2. Avifaune	31
1.3.3. Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)	3	5.3.3. Mammifères	33
1.3.4. Aire d'étude éloignée (10 km)	3	5.3.4. Entomofaune.....	34
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6	5.3.5. Herpétofaune	35
2.1. LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	6	6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES 36	
2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel.....	6	6.1. FLORE	36
2.1.2. Les zonages réglementaires	12	6.2. FAUNE	36
2.1.3. Les autres zonages	16	7. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	36
2.2. TRAME VERTE ET BLEUE	19	7.1. ENJEU DE CONSERVATION	36
2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique	19	7.2. ENJEU LOCAL	36
2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale.....	20	8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	38
3. ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES.....	23	8.1. FLORE ET HABITATS.....	38
3.1. LA FLORE	23	8.1.1. Description des habitats	38
3.2. L'AVIFAUNE.....	25	8.1.2. Bilan des enjeux relatifs aux habitats.....	40
3.3. LES MAMMIFÈRES.....	26	8.1.3. La flore.....	42
3.3.1. Les chiroptères.....	26	8.1.4. Bilan des enjeux floristiques	42
3.3.2. Les mammifères terrestres.....	26	8.2. L'AVIFAUNE.....	46
3.4. L'ENTOMOFAUNE.....	26	8.2.1. Avifaune nicheuse.....	46
3.4.1. Les lépidoptères - rhopalocères.....	26	8.2.2. Bilan des enjeux avifaunistiques.....	47
3.4.2. Les orthoptères.....	26	8.3. LES MAMMALOFAUNE	50
3.4.3. Les odonates.....	27	8.3.1. Les chiroptères.....	50
3.4.1. Les Coccinelles.....	27	8.3.2. Bilan des enjeux chiroptérologiques.....	52
3.5. L'HERPETOFAUNE.....	27	8.3.3. Les mammifères terrestres	54
3.5.1. Les reptiles.....	27	8.3.4. Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.....	54
3.5.2. Les amphibiens	27	8.4. L'ENTOMOFAUNE	56
		8.4.1. Les lépidoptères – rhopalocères	56

8.4.2.	<i>Les orthoptères.....</i>	56
8.4.3.	<i>Les odonates.....</i>	56
8.4.4.	<i>Les Coccinelles.....</i>	56
8.4.5.	<i>Les insectes pollinisateurs</i>	56
8.4.6.	<i>Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune</i>	57
8.5.	L'HERPETOFAUNE.....	59
8.5.1.	<i>Les reptiles.....</i>	59
8.5.2.	<i>Les amphibiens.....</i>	59
8.5.3.	<i>Bilan des enjeux de l'herpétofaune</i>	60
9.	ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	62
9.1.	ÉVALUATION DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	62
10.	CONCLUSION	65
11.	PRÉCONISATIONS	66
12.	COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER	70
13.	BIBLIOGRAPHIE.....	71
14.	SITOGRAFIE	72

FIGURES

Figure 1 : Photographie du site d'étude	1	Figure 19 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées	43
Figure 2 : Localisation du site d'étude.....	2	Figure 20 : Diagramme circulaire représentant le statut liste rouge régionale des espèces floristiques relevées.....	43
Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée	4	Figure 21 : Localisation des espèces exotiques envahissantes	44
Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km).....	5	Figure 22 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	45
Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km.....	7	Figure 23 : Diversité spécifique par milieu.	46
Figure 6 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 10 km	13	Figure 24 : Photographie d'un nid de Turdidés.	47
Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km	17	Figure 25 : Localisation de l'avifaune patrimoniale	48
Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Source : SRADDET Hauts-de-France)	21	Figure 26 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	49
Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site	22	Figure 27 : Photographie du site représenté par un milieu ouvert agrémenté d'arbustes.....	50
Figure 10: Localisation du site par rapport au nombre de plantes vasculaires d'intérêt patrimonial recensées par commune.	24	Figure 28 : Cartographie des potentialités d'accueil en gîtes pour les chiroptères	51
Figure 11 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en œuvre lors de l'étude de l'avifaune.....	32	Figure 29 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de la zone d'étude.....	53
Figure 12 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)	33	Figure 30 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	55
Figure 13 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen.....	34	Figure 31 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	58
Figure 14 : Photographie d'un orthoptère juvénile	34	Figure 32 : Photographie d'une zone de remblai présente sur le site.....	59
Figure 15 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	39	Figure 33 : Photographie du cours de l'Authie au sud du site.	60
Figure 16 : Photographie du boisement anthropique.....	40	Figure 34 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune	61
Figure 17 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	41	Figure 35 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	64
Figure 18 : Photographie du Laurier-cerise.....	42		

TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet.....	3
Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.....	8
Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée	14
Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée	18
Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Doullens	23
Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Doullens.....	25
Tableau 7 : Liste des espèces de chiroptères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.....	26
Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.....	26
Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.....	27
Tableau 10 : Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Doullens.....	27
Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Doullens.....	27
Tableau 12 : Intervenants de la mission	29
Tableau 13 : Périodes d'observation préconisées pour l'étude de la faune et la flore	29
Tableau 14 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées	29
Tableau 15 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat.....	30
Tableau 16 : Codification proposée par le European Bird Census Council (EBCC)	31

Tableau 17 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat	33
Tableau 18 : Critères d'évaluation de l'enjeu de conservation	37
Tableau 19 : Critères d'évaluation de l'enjeu local	37
Tableau 20 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée	38
Tableau 21 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de nidification.	46
Tableau 22 : Liste des espèces de mammifères terrestres contactées sur le site....	54
Tableau 23 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique.....	62
Tableau 53 : Périodes de sensibilité des espèces protégées recensées sur le site ..	66

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques	73
Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques.....	75
Annexe 3 : Liste des espèces de mammifères	77

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte du projet

Dans le cadre de son projet de construction, la société ŒUFS NORD EUROPE a demandé la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats sur un site localisé sur la commune de Doullens, dans le département de la Somme (80).

D'une superficie d'environ 1,74 Ha, la parcelle concernée par le projet est constituée d'un boisement.

Le site est situé à proximité immédiate d'une zone industrielle. Le fleuve Authie borde également la parcelle au sud.



Figure 1 : Photographie du site d'étude

1.2. Cadre de la mission

Notre mission consiste en la réalisation d'un prédiagnostic Faune-Flore-Habitats avec un passage sur le site.

La démarche débute par l'inventaire des enjeux potentiels, répertoriés à l'aide d'une analyse bibliographique des espaces naturels classés, ainsi que des données écologiques existantes sur et aux alentours du site d'étude.

Une fois ce travail réalisé, 1 passage sur le site est établi durant lequel les groupes suivants sont étudiés :

- La flore et les habitats
- L'avifaune
- L'entomofaune
- La mammalofaune
- L'herpétofaune

Cette étude permettra d'apporter des informations nécessaires au choix de la solution qui concilie au mieux l'opportunité du projet, avec la préservation de la biodiversité et de ses alentours.

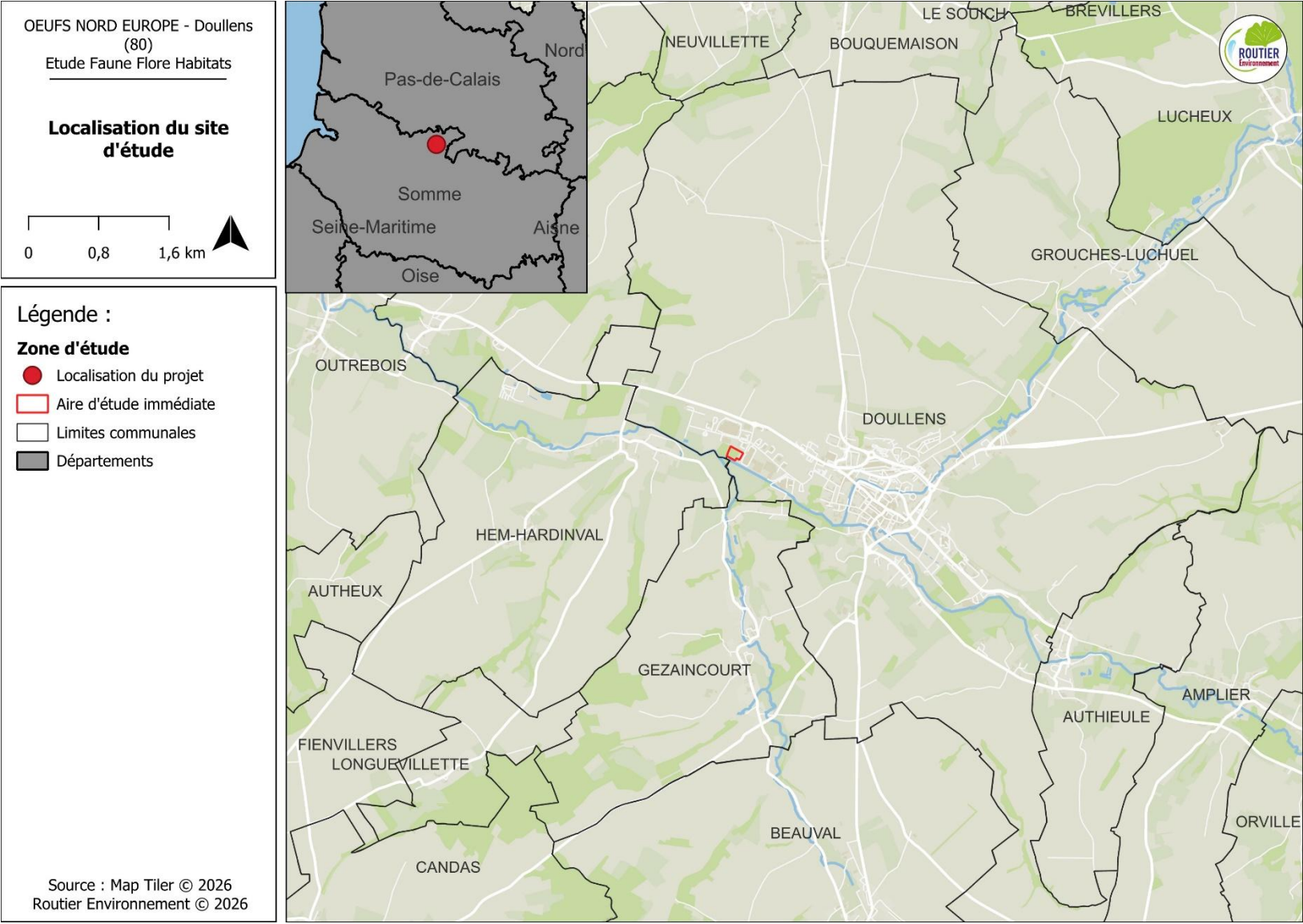


Figure 2 : Localisation du site d'étude

1.3. Délimitation des aires d'études

Le site d'étude se compose d'une parcelle composée d'un boisement.

Tableau 1 : Parcelle retenue pour le projet

Section	Numéro	Surface (m ²)
AK	0130	17 392,7
Total		17 392,7 m²

1.3.1. Aire d'étude immédiate

Une aire d'étude immédiate correspondant à l'emprise de la parcelle retenue pour le projet a été définie (Figure 3). Cette zone correspond à la surface susceptible d'être la plus affectée par le projet. Les relevés floristiques et faunistiques ont été menés sur cette zone, couvrant une surface de près de 1,74 Ha.

1.3.2. Aire d'étude rapprochée (50 m)

Les milieux en périphériques de cette aire d'étude ont également été pris en compte pour les groupes faunistiques présentant des capacités de dispersion importantes, afin d'intégrer les questions relatives aux continuités écologiques (Avifaune, Mammifères). Cette zone périphérique d'un rayon de 50 m autour de l'aire d'étude immédiate correspond à l'aire d'étude rapprochée.

1.3.3. Aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km)

L'analyse de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du projet a été menée au sein d'une aire d'étude de 1 km autour du site d'étude. Cette analyse simplifiée consiste à identifier les potentielles continuités écologiques (Haies, cours d'eau, etc.) situées à proximité ou sur le site même.

1.3.4. Aire d'étude éloignée (10 km)

Une aire d'étude éloignée de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate a été définie afin de prendre en compte le fonctionnement écologique des espèces à une échelle plus importante (Figure 4). Une analyse bibliographique des zonages réglementaires et du patrimoine naturel a également été effectuée à cette échelle.

Les cartes des pages suivantes présentent la délimitation des différentes aires d'études.

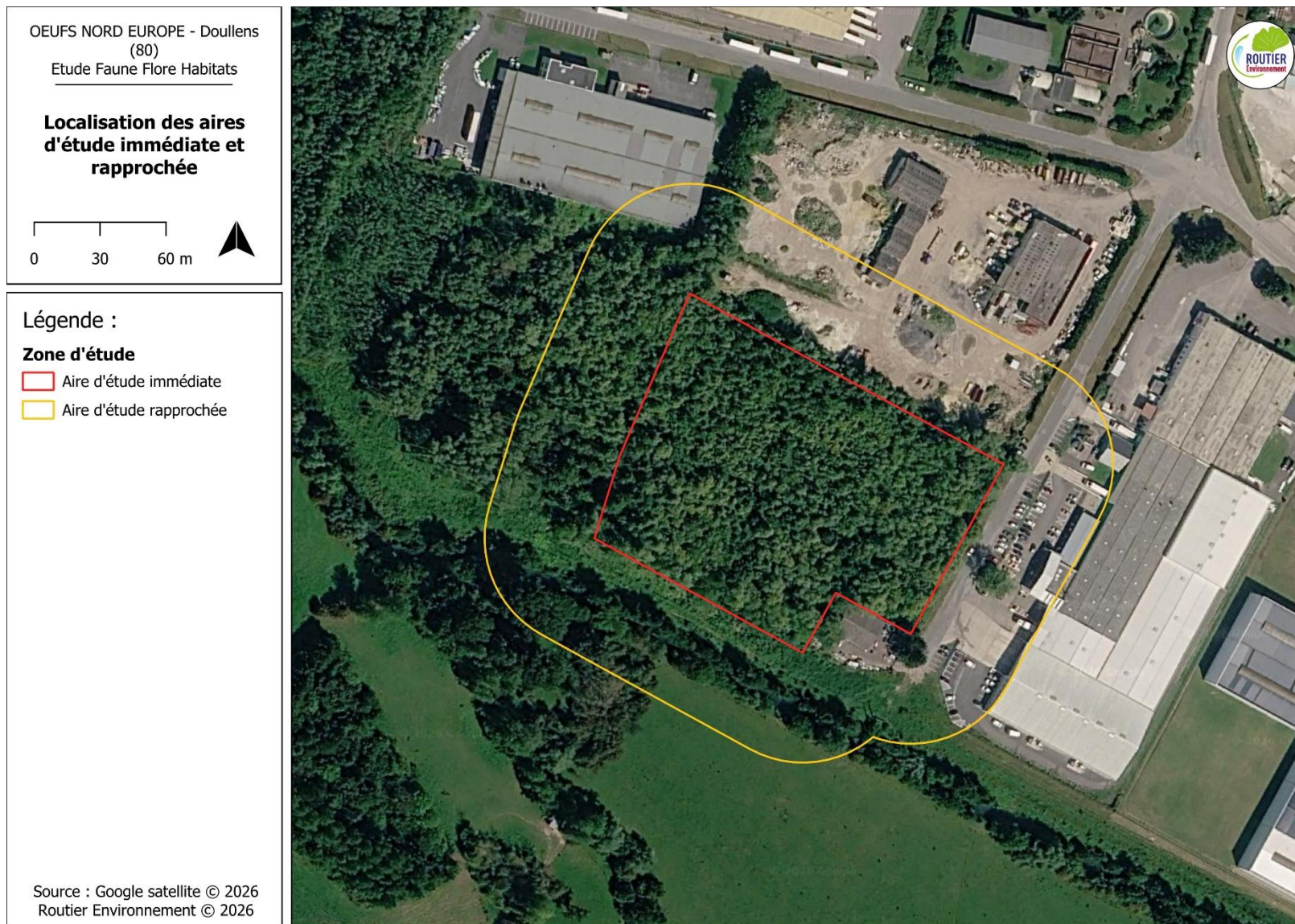


Figure 3: Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée

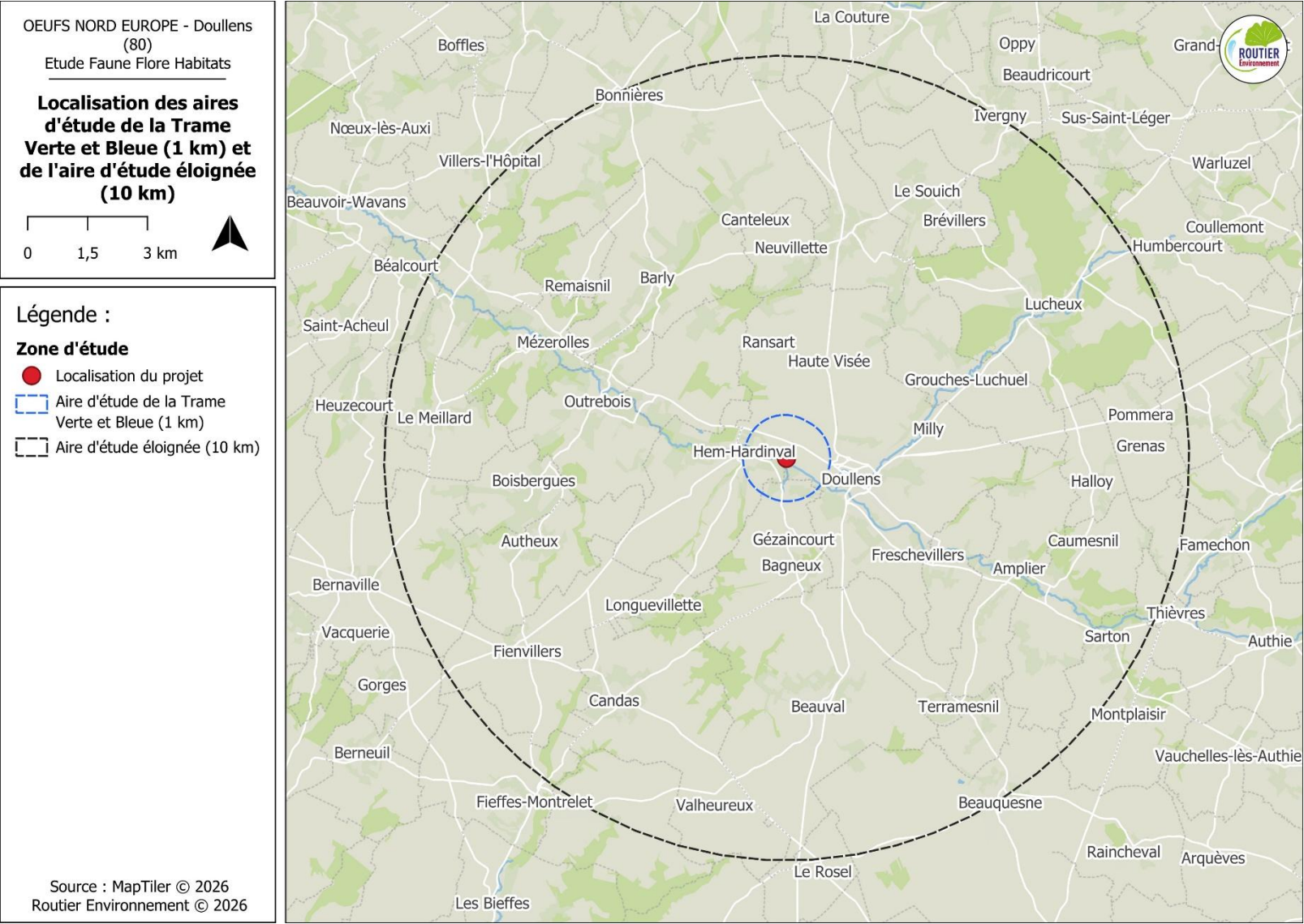


Figure 4 : Localisation de l'aire d'étude de la Trame Verte et Bleue (1 km) et de l'aire d'étude éloignée (10 km)

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Les zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été relevés au sein de l'aire d'étude éloignée.

On distingue 3 grands types de zonages liés au patrimoine naturel :

- **Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel**, ces espaces n'ont pas de portée réglementaire directe, mais sont une source de connaissance importante pour un territoire sur sa richesse écologique. Ces informations nous permettent notamment d'orienter nos recherches avant notre intervention sur le terrain. Ces zonages comprennent les ZNIEFF et les ZICO.
- **Les zonages réglementaires** imposent une contrainte réglementaire. Il en existe de nombreux types tels que :
 - Les sites Natura 2000 (Directive « Habitats » et « Oiseaux ») ;
 - Les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ;
 - Les RNR et RNN (Réserves Naturelles Régionales et Nationales) ;
 - Les sites classés et inscrits ;
 - Les PNR (Parcs naturels régionaux) ne sont pas véritablement des zonages réglementaires, néanmoins, chaque PNR rédige une charte détaillant la politique de protection de l'environnement et d'aménagement de son territoire. Cette charte est approuvée par les communes adhérentes et doit être respectée.
- **Les autres zonages environnementaux**, ce sont des sites dont l'acquisition foncière est réalisée par des structures publiques (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ou associatives (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui ont pour vocation la protection de la biodiversité. Ils comprennent :
 - Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)
 - Les terrains du Conservatoire du littoral
 - Les terrains des Conservatoires d'espaces naturels

Il ne sera listé dans les pages suivantes uniquement les zonages se trouvant dans la zone d'étude éloignée.

2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF représentent un outil de connaissance du patrimoine naturel du territoire français. Elles ont pour vocation d'identifier et de décrire les espaces présentant le plus grand intérêt écologique et abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires ont été lancés en 1982, et servent maintenant de socle de connaissance et d'outil d'aide à la décision pour la gestion et la protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : Espace généralement de faible surface, comportant des milieux homogènes et également la présence d'espèces, d'association d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- Les ZNIEFF de type II : Espaces qui englobent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers. Ces espaces possèdent une cohésion et une richesse plus importante que le reste du territoire.

Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

Ces zones ont servi de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000. Leur périmètre n'ayant pas évolué depuis 1994, les ZICO sont de vieux zonages, il devient donc de moins en moins judicieux de les utiliser.

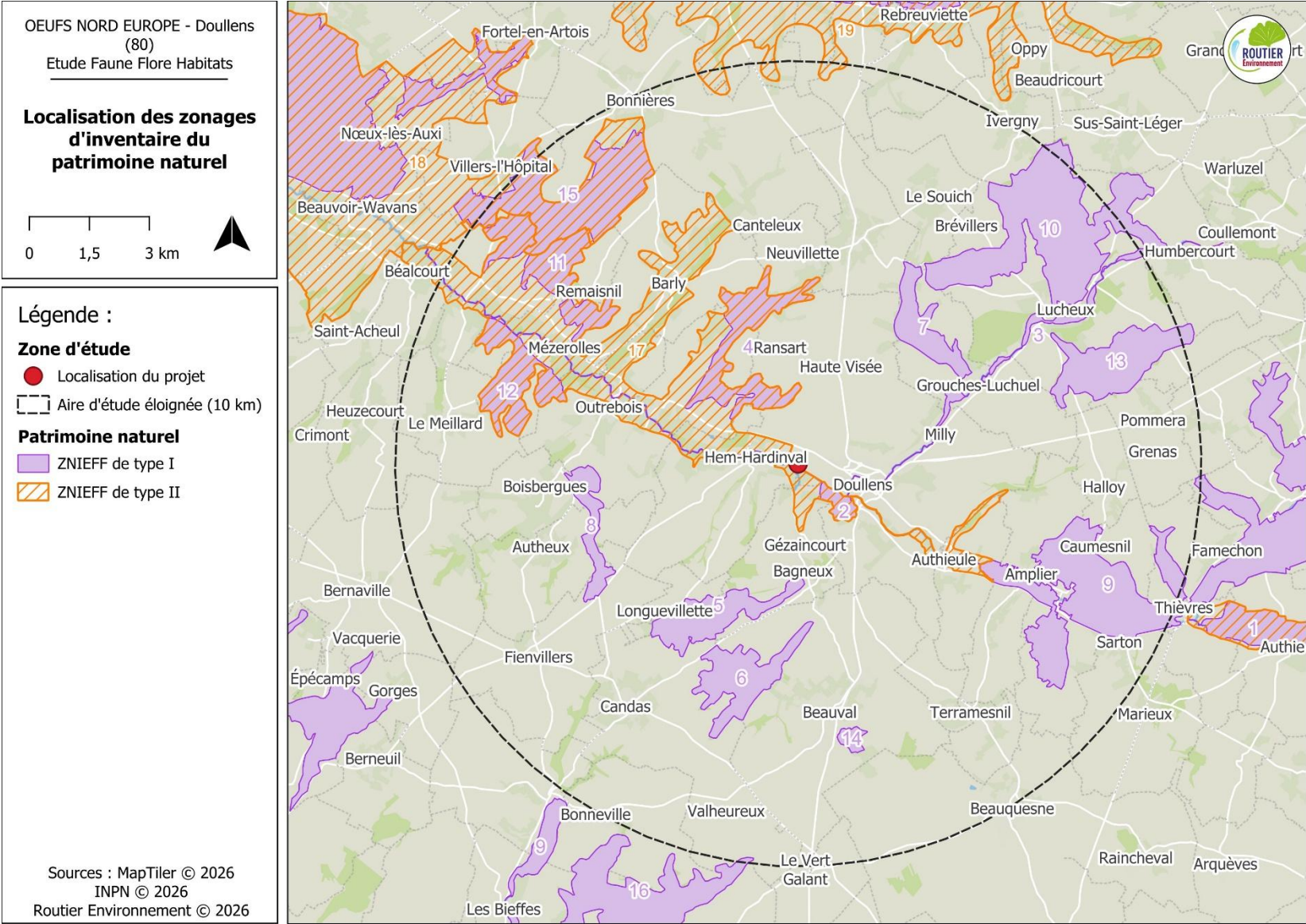


Figure 5 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel dans un rayon de 10 km

Tableau 2: Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
ZNIEFF de type I				
220013966	COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIÉS	1 281,8	0,019	1
220320030	SITE D'INTÉRÊT CHIROPTÉROLOGIQUE DE LA CITADELLE DE DOULLENS	46,3	0,7	2
220120043	COURS DE LA GROUCHE	88,9	1,3	3
220013899	LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE D'OCCOCHES	331,2	1,4	4
220013902	BOIS DE LONGUEVILLE ET LARRIS DE LA VALLÉE COSETTE À GÉZAINCOURT	252,7	2,7	5
220320001	BOIS FLEURI À BEAUVAL ET CANDAS	273,4	3,9	6
220013914	LARRIS DE GROUCHES-LUCHUEL	182,7	4,0	7
220013901	LARRIS DU FOSSÉ DU HALOT À BOISBERGUES ET BOIS ASSOCIÉS	133,3	4,9	8
310013768	VALLEE DE LA QUILIENNE, VALLONS ADJACENTS ET BOIS D'ORVILLE	2 139,2	5,1	9
220013900	MASSIF FORESTIER DE LUCHEUX/ROBERMONT	959,2	5,5	10
220013898	COTEAUX ET BOIS DE REMAISNIL, FROHEN ET COURCELLES	339,2	5,8	11
220320009	BOIS DES FOURNEAUX, BOIS BRÛLÉ ET SOURCES DES FONTAINES BLEUES	285,9	5,9	12
220013909	BOIS DE WATRON À LUCHEUX	358,6	6,5	13
220320017	CAVITÉ SOUTERRAINE ET CARRIÈRE DE BEAUVAL	29,7	6,6	14
310013297	LE FOND DE CROISSETTE	630,4	7,4	15
220013911	MASSIF FORESTIER DE CANAPLES ET DES WATINES	570,6	9,9	16
ZNIEFF de type II				
220320032	VALLÉE DE L'AUTHIE	6 054,4	0,019	17
310013733	LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE BEAUVOIR-WAVANS ET RAYE-SUR-AUTHIE	9 525,4	7,4	18
310007267	LA HAUTE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE	8 885,4	9,3	19
ZICO				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout zonage d'inventaire du patrimoine naturel, toutefois il se situe à proximité immédiate (19 m) de la ZNIEFF de Type I « Le cours de l'Authie, marais et coteaux associés », ainsi que de la ZNIEFF de Type II « La Vallée de l'Authie ».

ZNIEFF de type I

220013966 – COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIES (19 m)

Le cours de l'Authie constitue un fleuve côtier remarquable qui traverse une grande diversité de milieux naturels, depuis les prairies humides et marais tourbeux jusqu'aux roselières, étangs et coteaux calcaires. Alimenté par les nappes de la craie, il bénéficie d'eaux relativement fraîches et de bonne qualité, favorables au développement d'une faune aquatique riche. Ce cours d'eau joue un rôle majeur de corridor écologique à l'échelle régionale. Il accueille plusieurs espèces patrimoniales de poissons, notamment la Truite fario (*Salmo trutta fario*), le Chabot (*Cottus gobio*), ainsi que des migrateurs tels que le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*).

220320030 – SITE D'INTERÊT CHIROPTEROLOGIQUE DE LA CITADELLE DE DOULLENS (0,7 km)

La citadelle de Doullens est répertoriée à l'inventaire des sites classés, en tant que monument historique. Les souterrains correspondent à un site d'hivernage important pour les chiroptères, notamment en termes de diversité spécifique (au moins six espèces) et d'effectifs hivernants (quasiment une centaine d'individus). Les bois, les haies, les pâtures et la rivière sont autant de terrains de chasse pour les chauves-souris. Le site accueille deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*). Le Grand Rhinolophe est considéré comme très rare en Picardie, et le Grand Murin comme rare. Signalons également la présence en hivernage du Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), espèce rare en Picardie, et celle du genre Oreillard (*Plecotus sp.*), rare en Picardie.

220120043 – COURS DE LA GROUCHE (1,3 km)

La Grouche traverse les zones cultivées du plateau du Doullennais. Des pâtures, des cultures et des peupleraies bordent le cours d'eau. Localement, les prairies riveraines conservent un caractère bocager. Le cours d'eau a conservé un caractère assez naturel sur sa partie amont en termes de morphologie et de régime, l'essentiel des

barrages se trouvant à l'aval de Grouches-Luchuel. Les habitats aquatiques restent assez diversifiés et le fond du cours d'eau est graveleux sur certains tronçons. L'intérêt majeur de la Grouche repose sur la présence, dans la zone amont, de frayères naturelles à Truite fario (*Salmo trutta fario*). La circulation aisée du poisson, en amont de Grouches-Luchuel, permet aux populations de Truite d'atteindre les têtes de bassin, favorables à la reproduction, et de trouver des zones profondes propices au grossissement, plus à l'aval. Les cavités sous berge sont bien réparties sur l'ensemble du cours. Elles jouent un rôle d'abris et de repos important.

220013899 – LARRIS ET BOIS DE LA VALLEE D'OCCOCHES (1,4 km)

Le site englobe plusieurs habitats remarquables pour la Picardie. Le site est composé de pelouse, de forêts et de fourrés. D'autres milieux, en particulier les chênaies-charmaies et les frênaies-acéraies, hébergent plusieurs espèces remarquables. De nombreuses espèces végétales sont notées sur le site, avec, notamment le Polystic de Bicknell (*Polystichum x bicknelli*), rare en Picardie, la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), espèce marnicole rare et vulnérable en Picardie et le Thym de Braun (*Thymus x braunii*), rare en Picardie. Pour la faune, signalons entre autres le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), oiseau nicheur inscrit à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), nicheur très rare dans le département et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), assez rare en Picardie.

220013902 – BOIS DE LONGUEVILLE ET LARRIS DE LA VALLEE COSETTE A GEZAINCOURT (2,7 km)

Le site correspond à la vallée d'un cours d'eau constitué de végétations forestières. Sur les rebords du plateau se maintient une hêtraie-chênaie acidocline à Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), avec des ourlets en nappe de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou une hêtraie-chênaie plus neutrocline à Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*). Des prairies intraforestières acidoclines se maintiennent localement. Sur les pentes crayeuses en exposition sud se développe une hêtraie-charmaie-chênaie calcaricole à Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*). En exposition nord, une frênaie-charmaie mésophile fraîche riche en fougères s'installe. Les colluvions du fond de vallon sont profondément ravinées. Cependant, la large concavité du talweg ne permet pas le développement de véritables forêts de ravin à caractère submontagnard, mais plutôt de frênaies-

acéraies. Dans la partie aval du site, le versant abrupt est occupé par une pelouse calcaricole en voie d'ourléification avancée et d'embroussaillage.

220320001 – BOIS FLEURI A BEAUVAL ET CANDAS (3,9 km)

Le « Bois Fleuri » est installé sur les versants de vallées sèches. Les versants sont recouverts par de la frênaie-éablière (*Fraxino-Carpinion*) et, localement, par des forêts de ravin et de pente. Le bois sur plateau est majoritairement constitué par des chênaies-charmaies (*Carpinion betuli*). Signalons la présence d'allées d'arbres taillés en têtards, reliques ethno-botaniques d'anciennes servitudes de passage. Ces forêts de ravin et de pente sont remarquables pour la Picardie. Présence d'une espèce très rare dans le département de la Somme : la Laïche pendante (*Carex pendula*). Le site abrite encore d'abondantes populations de fougères, parmi lesquelles la Dryoptéride écailleuse (*Dryopteris affinis*), assez rare en Picardie ; et le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), espèce montagnarde. Citons également la présence de la Laïche pâle (*Carex pallescens*), espèce assez rare en Picardie.

220013914 – LARRIS DE GROUCHES-LUCHUEL (4,0 km)

Le site correspond à une vallée sèche du Doullennais, attenante à la vallée de la Grouche. La ZNIEFF est composée de pelouses calcicoles, de pelouses-ourlets (*Trifolion medii*), de fourrés de Genévriers communs (*Juniperus communis*), de prairies calcicoles mésophiles (*Cynosurion cristati*), pâturées par des bovins, des haies comprenant des saules taillés en têtards, des talus herbeux, et quelques cultures. Plusieurs orchidées assez rares en Picardie sont présentes sur le site telles que l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), espèce rare dans le département de la Somme, et la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), typique des lisières et des bois clairs. La Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), espèce assez rare en Picardie, affectionne les sols marneux. Concernant la faune, signalons la nidification de la Chouette chevêche (*Athene noctua*). Plusieurs passereaux sont également nicheurs sur le site : la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*).

220013901 – LARRIS DU FOSSE DU HALOT A BOISBERGUES ET BOIS ASSOCIES (4,9 km)

Situé dans la partie orientale du Ponthieu, ce site comprend le versant d'une vallée sèche et une petite partie de plateau recouvert de formations résiduelles à silex. Il est recouvert par des pelouses calcicoles (*Mesobromion*), de boisement (Frênaies éablières, Tiliaie-Acéraie et hêtraie à Jacinthe des bois), et des fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*). Sur les versants calcaires se développent quelques espèces remarquables comme l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), espèce assez rare en Picardie, et l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), rare dans le département de la Somme. Du côté des lépidoptères, il a été observé l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), en régression en Picardie, inféodé aux pelouses rases ; et l'Aspilate ochracée (*Aspitates gilvaria*), en population importante sur le site.

310013768 – VALLEE DE LA QUILIENNE, VALONS ADJACENTS ET BOIS D'ORVILLE (5,1 km)

Cette ZNIEFF est composée de boisements et de pelouses. Toutefois une partie du site est vouée à l'agriculture intensive (cultures, prairies pâturées). Le patrimoine floristique présente quelques éléments d'un intérêt patrimonial : on mentionnera la Cardamine bulbifère (*Cardamine bulbifera*) et le Gaillet nain (*Galium pumilum*). Dix espèces déterminantes de faune y sont observées. Parmi les Amphibiens présents sur le site, il y a le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Concernant les Rhopalocères présents sur le site, trois espèces sont identifiées comme étant assez rare au niveau régional : l'Argus vert (*Callophrys rubi*), le Petit nacré (*Issoria lathonia*) et la Decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*). Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est nicheur possible sur le site.

ZNIEFF de type II

220320032 – VALLEE DE L'AUTHIE (19 m)

La vallée de l'Authie reliant des milieux très diversifiés depuis les prairies humides de la haute vallée jusqu'aux vastes marais de la basse vallée. Cette diversité de milieux favorise une flore patrimoniale remarquable comprenant notamment le Comaret des marais (*Comarum palustre*), et la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*). La faune est particulièrement riche. La vallée constitue un site majeur pour les oiseaux d'eau, avec la présence d'espèces remarquables telles que le Butoir étoilé (*Botaurus stellaris*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ou encore plusieurs espèces de marouettes. Les zones humides accueillent également la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Les cours d'eau présentent un fort intérêt piscicole grâce à leurs eaux fraîches et bien oxygénées, favorables à la Truite fario (*Salmo trutta fario*), au Chabot (*Cottus gobio*), à l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), ainsi qu'aux migrateurs tels que le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*). Par la richesse de ses habitats et de ses espèces, la vallée de l'Authie constitue l'un des ensembles écologiques les plus remarquables du nord de la France.

310013733 – LA MOYENNE VALLEE DE L'AUTHIE ET SES VERSANTS ENTRE BEAUVOIR-WAVANS ET RAYE-SUR-AUTHIE (7,4 km)

L'Authie est un fleuve côtier qui sinue entre le Pas-de-Calais et la Somme. La moyenne vallée de l'Authie comprend une organisation paysagère régulière avec le fond de vallée humide, des versants calcaires, pentes boisées et hauteurs cultivées. De part et d'autre d'Auxi-le-Château le fond de vallée est plus étroit et plus boisé qu'en aval, où il s'élargit et présente de nombreux cours d'eau. L'Authie est classée en première catégorie piscicole, accueillant un peuplement de poissons diversifié dont des populations de saumons atlantiques. Le complexe écologique de la Moyenne vallée de l'Authie associe divers biotopes hygrophiles du fond de vallée au versant encaissé et découpé de nombreux vallons de la rive droite. Il possède une mosaïque de végétations herbacées et pré forestières thermophiles. Sur les pentes crayeuses on retrouve de très belles pelouses calcaires. La moyenne vallée de l'Authie constitue également un site majeur d'accueil pour les chiroptères.

310007267 – LA HAUTE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE (9,3 km)

La haute vallée de la Canche offre un relief de coteau abrupt au Nord et des pentes douces au Sud. Le fond de vallée est constitué de pâturages et de zones de cultures. Les versants les plus pentus et inaccessibles accueillent des boisements à Aulne, Frêne et Orme. Les coteaux calcaires, quant à eux, offrent une diversité biologique riche. A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique. Ainsi, 21 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 11 protégées et 13 espèces faunistiques ont été recensées sur le site. Du côté de la flore, il y a notamment le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*). Tandis que du côté de la faune, on retrouve notamment la Grande Aesche (*Aeshna grandis*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

2.1.2. Les zonages réglementaires

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui vise à conserver ou à rétablir des habitats naturels et semi-naturels et des espèces à forts enjeux de conservation en Europe, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés. Le réseau est divisé en deux zones distinctes :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui visent la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la conservation d'espèces et d'habitats figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats Faune Flore.

Site inscrit

« Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. » Ministère de la culture

Site classé

« Un site classé est un site artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel. » Ministère de la Culture.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Les réserves naturelles nationales sont un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs, ainsi que les milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que des milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Parc Naturel Régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en « Parc naturel régional » peut être réalisé lorsque le territoire est de grande qualité, mais que l'équilibre entre les différentes composantes du patrimoine culturel et naturel est fragile (paysages, milieux naturels et patrimoine culturel). Un Parc naturel régional s'organise autour :

- Du développement durable
- De la protection et de la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.

RAMSAR

Les sites RAMSAR sont des zones humides d'importance internationale, particulièrement comme des habitats des oiseaux d'eau. La convention de RAMSAR est un traité international adopté par 170 états, le 2 février 1971, ayant pour but d'enrayer la dégradation et la disparition des zones humides. La France s'est engagée à préserver 52 sites représentant une surface de plus de 3,7 millions d'hectares.

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

« Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. » Cerema

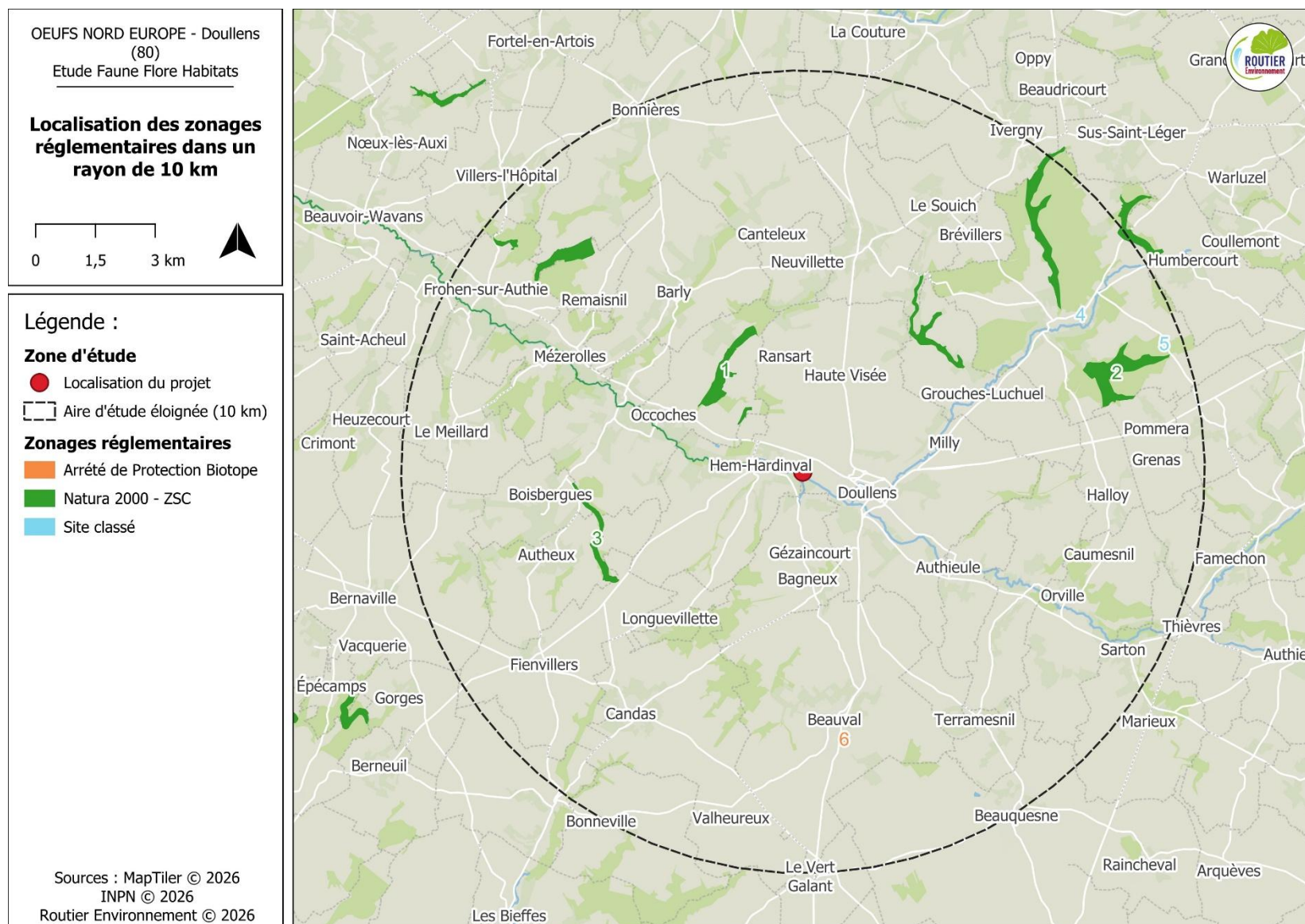


Figure 6 : Localisation des zones réglementaires dans un rayon de 10 km

Tableau 3: Les zonages réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SURFACE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Natura 2000 - ZSC				
FR2200348	VALLEE DE L'AUTHIE	737,7	1,2	1
FR2200350	MASSIF FORESTIER DE LUCHEUX	274,8	4,3	2
FR2200352	RESEAU DE COTEAUX CALCAIRES DU PONTHEU ORIENTAL	93,2	5,1	3
Site classé				
-	L'ARBRE DES EPOUSAILLES	0,033	7,9	4
-	L'ARBRE CURIEUX DIT AUSSI « LA PORTE COCHERE »	0,025	9,5	5
APB				
FR3800682	CAVITE DU BOIS DE MILLY FIEF	3,5	6,6	6
Natura 2000 - ZPS				
-				
Site inscrit				
-				
RNN				
-				
RNR				
-				
PNR				
-				
RAMSAR				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire, toutefois à 1,2 km se situe la Natura 2000 – ZSC, nommé « La Vallée de l'Authie ».

NATURA 2000 - ZSC

FR2200348 – VALLEE DE L'AUTHIE (1,2 km)

La vallée de l'Authie reste l'un des couloirs fluviaux essentiels du Nord de la France. Le système alluvial tourbeux alcalin de type atlantique/subatlantique de l'Authie présente encore un cortège typique. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux zones de tremblants, ont ici un développement remarquable, tandis que persistent des prés oligotrophes tourbeux alcalins atlantiques et de ceintures oligo-mésotrophes vivaces amphibies atlantiques. Les vallées sèches sont des mosaïques d'habitats calcicoles solidaires et complémentaires, pelouses, prairies mésotrophes, ourlets et fourrés, forêts de pente. Les intérêts faunistiques sont également majeurs avec une forte diversité d'oiseaux paludicoles et d'importantes populations de Triton crêté (*Triturus cristatus*). D'un point de vue floristique, 16 espèces sont protégées, dont l'Ache rampante (*Apium repens*). Les habitats pelousaires présentent une importante diversité floristique avec : *Coeloglossum viride*, *Spiranthes spiralis* et *Parnassia palustris*. Les habitats forestiers hébergent diverses fougères rares et menacées.

FR2200350 – MASSIF FORESTIER DE LUCHEUX (4,3 km)

Le complexe forestier et préforestier de Luchaux/Robermont est typique et représentatif des potentialités du doullennais. Les forêts sont complétées en lisière ou à proximité immédiate, par des pelouses calcaires méso-xérophiles sur versants crayeux xériques. L'ensemble compte plusieurs habitats de la directive : cavées à fougères, hêtraies xéro-calcicoles de pente, pelouses calcicoles méso-xérophiles fraîches du plateau picard représentant l'une des plus vastes pelouses de Picardie. Ces forêts et mosaïques d'habitats préforestiers au sein d'une région de grande culture sont propices à héberger une faune remarquable. Sont présents sur le site huit espèces de rapaces dont deux rares à l'échelon national, ainsi que le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) menacé sur le plan national. Pour les batraciens, il a été observé la Salamandre terrestre (*Salamandra salamandra*), très rare sur le plateau picard. La flore supérieure est remarquable pour l'ensemble du plateau picard et compte de nombreuses plantes rares telles que *Carex strigosa* et *C. pendula*.

FR2200352 – RESEAU DE COTEAUX CALCAIES DU PONTIEU ORIENTAL (5,1 km)

Site éclaté de trois noyaux de vallées sèches du Ponthieu oriental. Proches géographiquement, ces vallées forment un ensemble d'habitats calcicoles (pelouses, prairies mésotrophes, ourlets, fourrés et forêts de pente) représentatif du modelé et du climat moyen de cet interfluve du plateau picard.

Les habitats pelousaires présentent une importante diversité floristique (notamment des populations importantes de *Parnassia palustris*). La mosaïque de pelouses d'ourlets et de fourrés thermophiles permettent le développement d'une faune typique dont la Vipère péliade (*Vipera berus*) et le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*). En outre, le site présente encore l'un des rares exemples régionaux de pelouses calcicoles pâturées par les bovins.

2.1.3. Les autres zonages

Terrains du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations régionales qui œuvrent pour la protection, la valorisation et la gestion d'espaces naturels. Ces associations agissent notamment par acquisitions foncières ou par signatures de conventions pour mettre en place une gestion protégeant les richesses écologiques des sites naturels.

Espace Naturel Sensible (ENS)

Un ENS vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. Le conseil départemental acquiert des terrains par voie amiable, par préemption, voire par expropriation. Ces terrains sont ensuite protégés de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles.

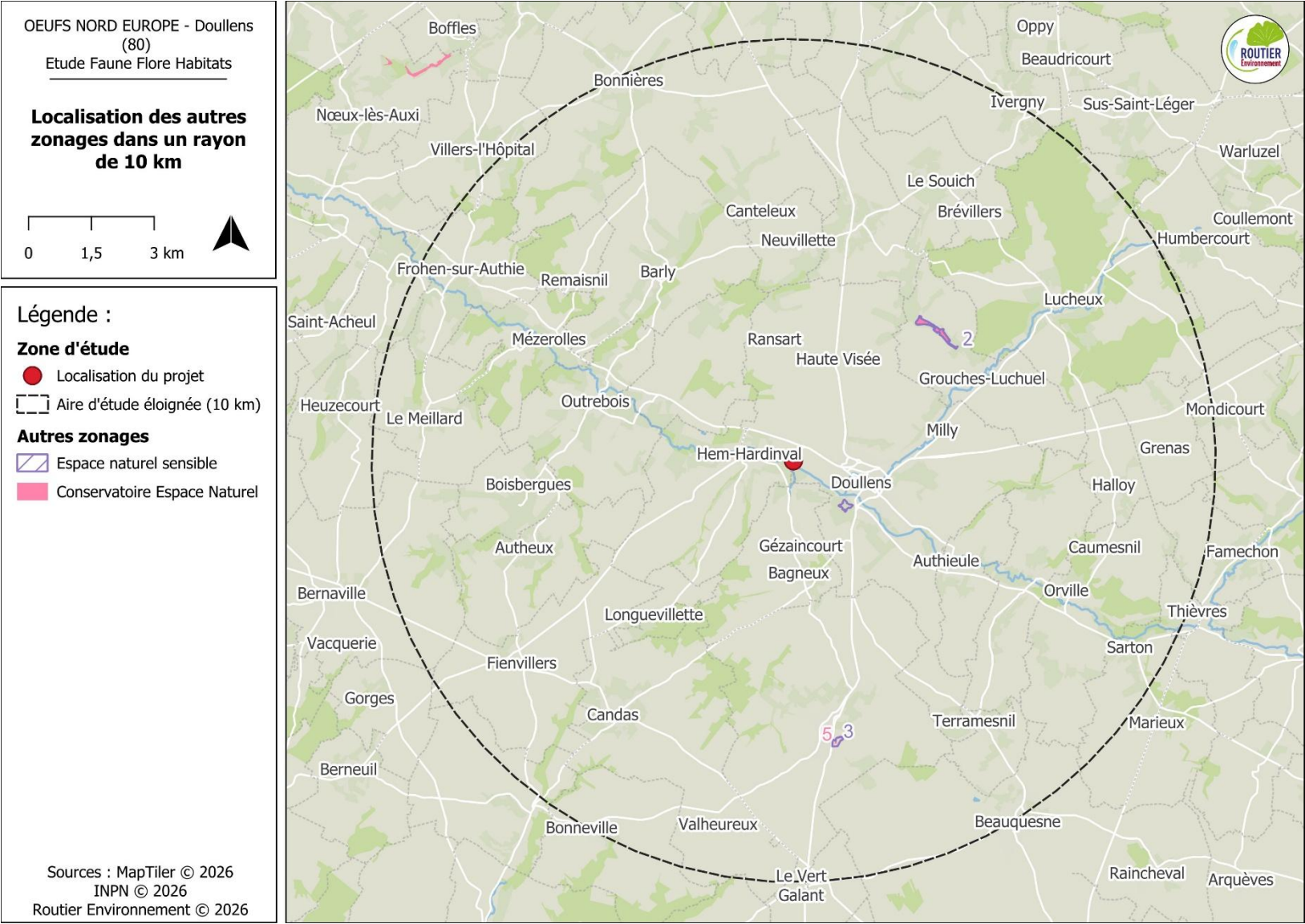


Figure 7 : Les autres zonages dans un rayon de 10 km

Tableau 4 : Les autres zonages au sein de l'aire d'étude éloignée

CODE	NOM	SUPERFICIE (ha)	DISTANCE (km)	N° (Carte)
Espaces Naturels Sensibles (ENS)				
-	LES SOUTERRAINS DE LA CITADELLE	3,9	1,4	1
-	LES LARRIS DE GROUCHES-LUCHUEL	9,6	4,3	2
-	LE BOIS DE MILLY-FIEF	3,4	6,6	3
Terrain des Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)				
FR1506003	LES LARRIS DE GROUCHES LUCHUEL	9,6	4,3	4
FR4508126	LE BOIS DE MILLY FIEF	0,8	6,6	5
Terrain du Conservatoire du Littoral				
-				

Le site projet est situé en dehors de tout autres zonages, toutefois l'Espace Naturel Sensible « Les souterrains de la citadelle » se situe seulement à 1,4 km.

2.2. Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. » Ministère de l'Écologie.

Le code de l'Environnement (article L. 371-1) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La notion de trame verte et bleue englobe plusieurs entités du paysage notamment :

- Les réservoirs de biodiversité, des espaces avec une richesse biologique importante et dans laquelle les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie. Ces espaces comprennent notamment les espèces protégées et les espaces naturels importants (cités précédemment).

- Les corridors écologiques, éléments qui assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité et qui permettent donc aux espèces de se déplacer pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. Ils comprennent des éléments naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires.
- Les cours d'eau et les zones humides, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La notion de trame verte et bleue a été instruite dans le droit français avec la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise un certain nombre de mesures pour préserver la diversité du vivant. Cette loi indique notamment que, dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré.

2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale ayant pour but la planification de l'aménagement du territoire. Ce document donne une vision globale (à l'échelle régionale) des réservoirs de biodiversité ainsi que des continuités écologiques qui les relient.

Le SRCE s'articule autour d'un plan d'action stratégique en définissant les actions prioritaires à mener. Aujourd'hui, les SRCE ont été intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRCE Picardie n'a pas été adopté. Cependant, le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté le 30 juin 2020 intègre les problématiques concernant la trame verte et bleue dans ses objectifs.

2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

À l'échelle de la Région des Hauts-de-France

Le site d'étude se trouve en milieu boisé, en limite d'une zone industrielle.

D'après le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les « Larris et bois de la vallée d'Occoches » ainsi que le « Site d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens », situées de part et d'autre du site, sont identifiées comme des réservoirs de biodiversité. Une connexion plus ou moins fonctionnelle entre ces réservoirs est établie par l'intermédiaire d'un corridor écologique.

Par ailleurs, le site se trouve à seulement 19 m du fleuve de l'Authie, élément structurant de la trame bleue régionale et participant au réseau des corridors fluviaux. Il est également localisé au sein de corridors multitrames, renforçant son rôle potentiel dans la connectivité écologique entre milieux.

Le secteur est toutefois marqué par la présence de grands axes routier à forte fréquentation traversant la commune de Doullens et susceptibles de constituer des obstacles aux déplacements de certaines espèces.

Ainsi, malgré un contexte local partiellement anthropisé, le site du projet s'inscrit au sein d'un secteur présentant des fonctionnalités écologiques notables, en lien avec plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

La cartographie de la trame verte et bleue, extraite du SRADDET des Hauts-de-France, est disponible sur la page suivante.

À l'échelle du projet (1 km autour de la zone d'étude)

Selon le SRADDET des Hauts-de-France, le site se situe dans un secteur à enjeux de continuités écologiques, avec la présence dans un rayon d'un kilomètre d'un réservoir de biodiversité, de trois corridors écologiques ainsi que de deux corridors fluviaux.

- Le site est situé à proximité d'un réservoir de biodiversité correspondant aux sites d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens ;
- Trois corridors écologiques assurent la mise en relation fonctionnelle entre les différents réservoirs présents à proximité ;
- Deux corridors fluviaux complètent ces continuités en longeant l'axe reliant les réservoirs de biodiversité.

Ainsi, le site est intégré dans un maillage écologique permettant la circulation des espèces et la préservation de la continuité écologique.

Les fonctionnalités de la trame verte et bleue reliant la zone d'étude à son environnement sont évaluées comme **modérées**.

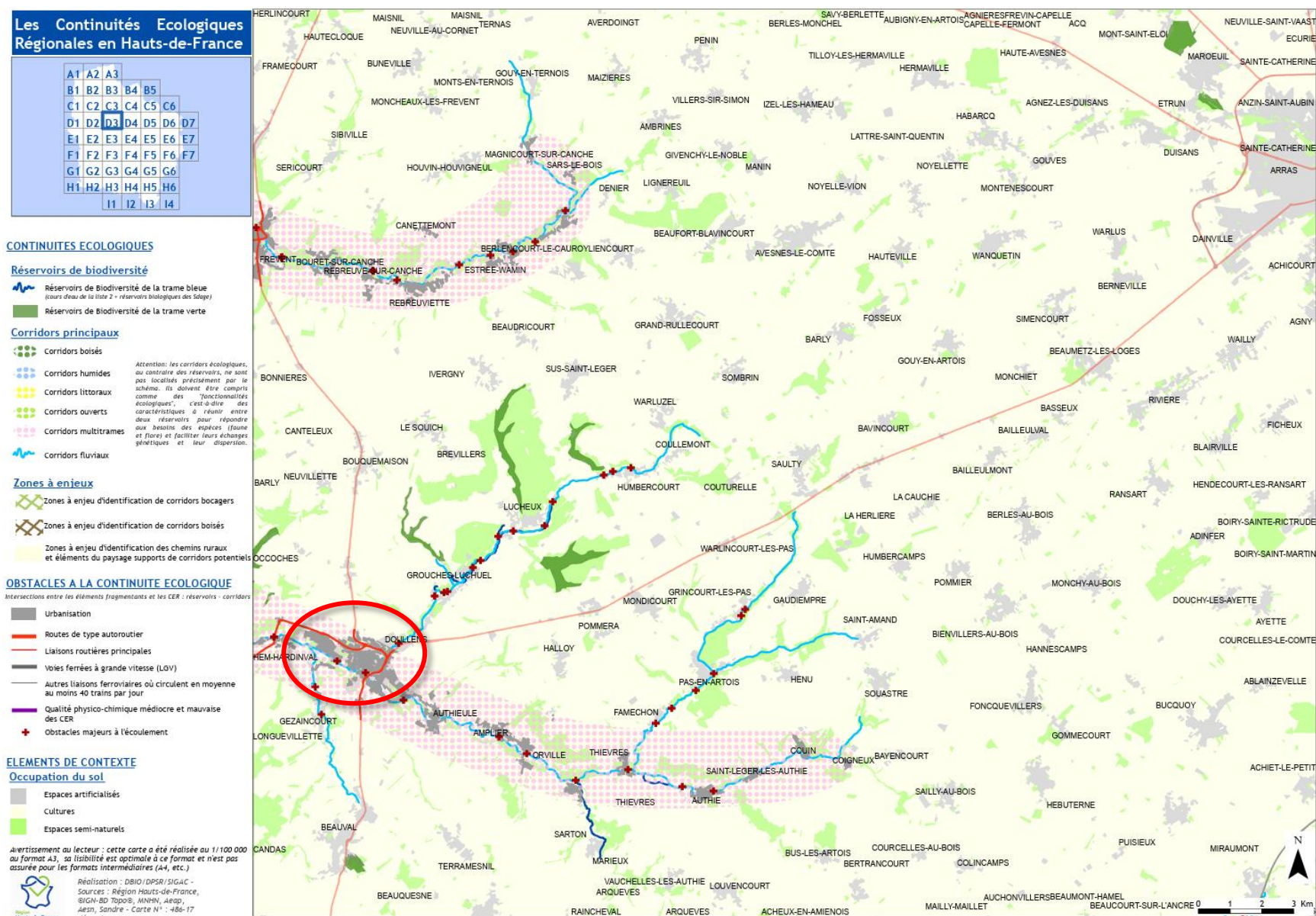


Figure 8: Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Source : SRADDET Hauts-de-France)

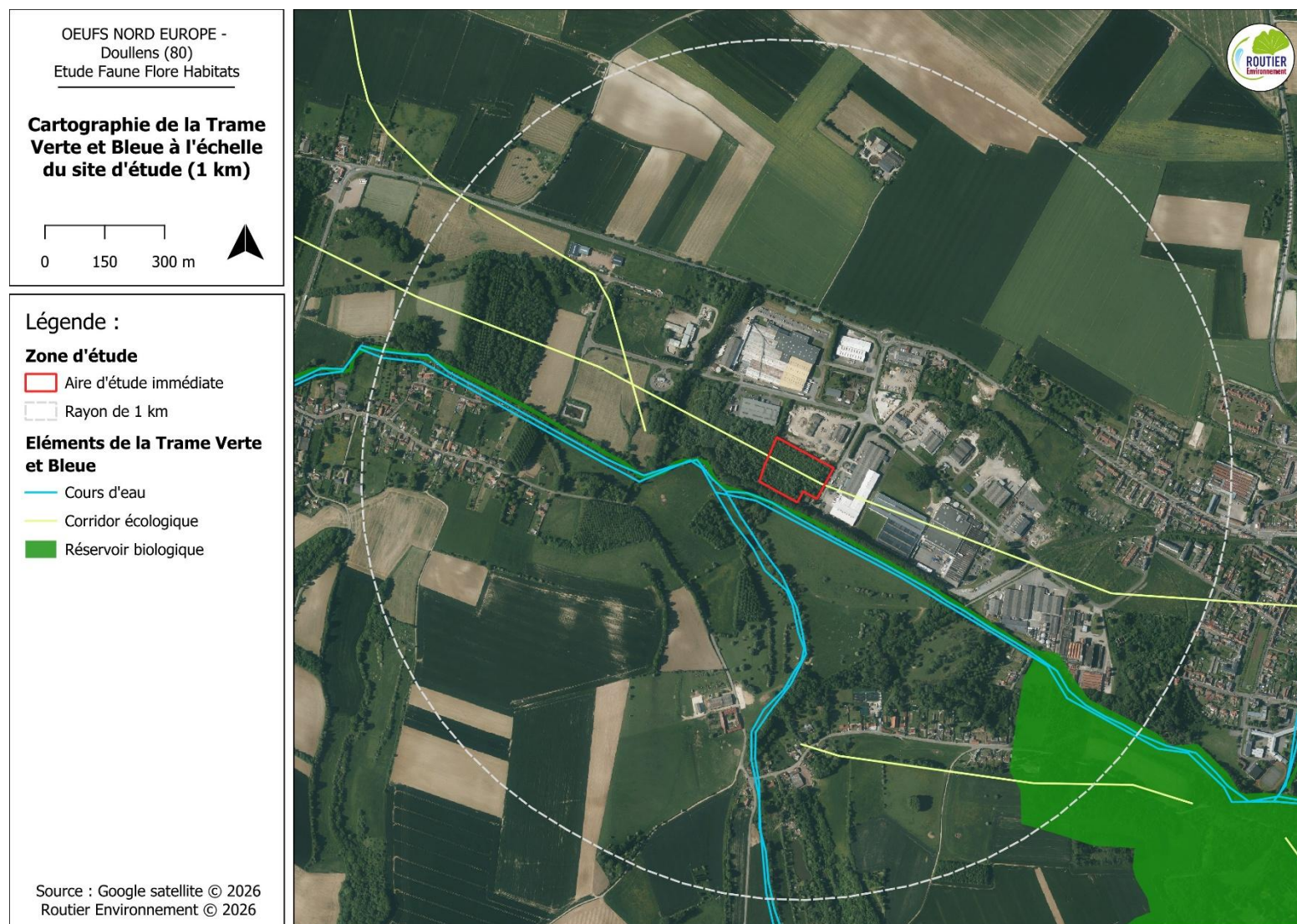


Figure 9 : Cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du site

3. ANALYSE DES BASES DE DONNÉES NATURALISTES

Au-delà des espèces patrimoniales identifiées au sein des zonages d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, etc.), les bases de données naturalistes régionales ont été consultées afin d'identifier les espèces à enjeux potentiellement présentes sur le site d'étude :

- Pour l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques :
 - Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), administré par le Muséum national d'histoire Naturelle et l'Office français de la biodiversité.
- Pour les espèces floristiques :
 - Pour les espèces floristiques : le système d'information sur la flore et la végétation développé par le Conservatoire Botanique national de Bailleul (CBNBL) : **Digitale 2**
- Pour les espèces faunistiques :
 - La base de données régionales **ClicNat**, une plateforme numérique participative de données relatives à la faune sauvage de Picardie. Cette base de données est gérée par l'association Picardie Nature.

Ces recherches bibliographiques ont été menées à l'échelle de la commune de Doullens.

Les bases de données naturalistes ont été consultées le 15 mai 2026.

À noter que les résultats issus de ces bases de données participatives ne sont pas exhaustifs et évoluent au cours du temps.

3.1. La flore

D'après les bases de données consultées, 439 espèces floristiques sont connues sur la commune de Doullens. Parmi ces observations, 2 espèces possèdent un statut de protection à l'échelle nationale ou régionale (Tableau 5).

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques protégées recensées sur la commune de Doullens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Lathrée écailleuse	<i>Lathraea squamaria</i>	1921
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	1908

La majorité des espèces recensées sont communes à très communes dans la région. Lors des prospections, une attention particulière sera portée sur ces potentielles espèces protégées.

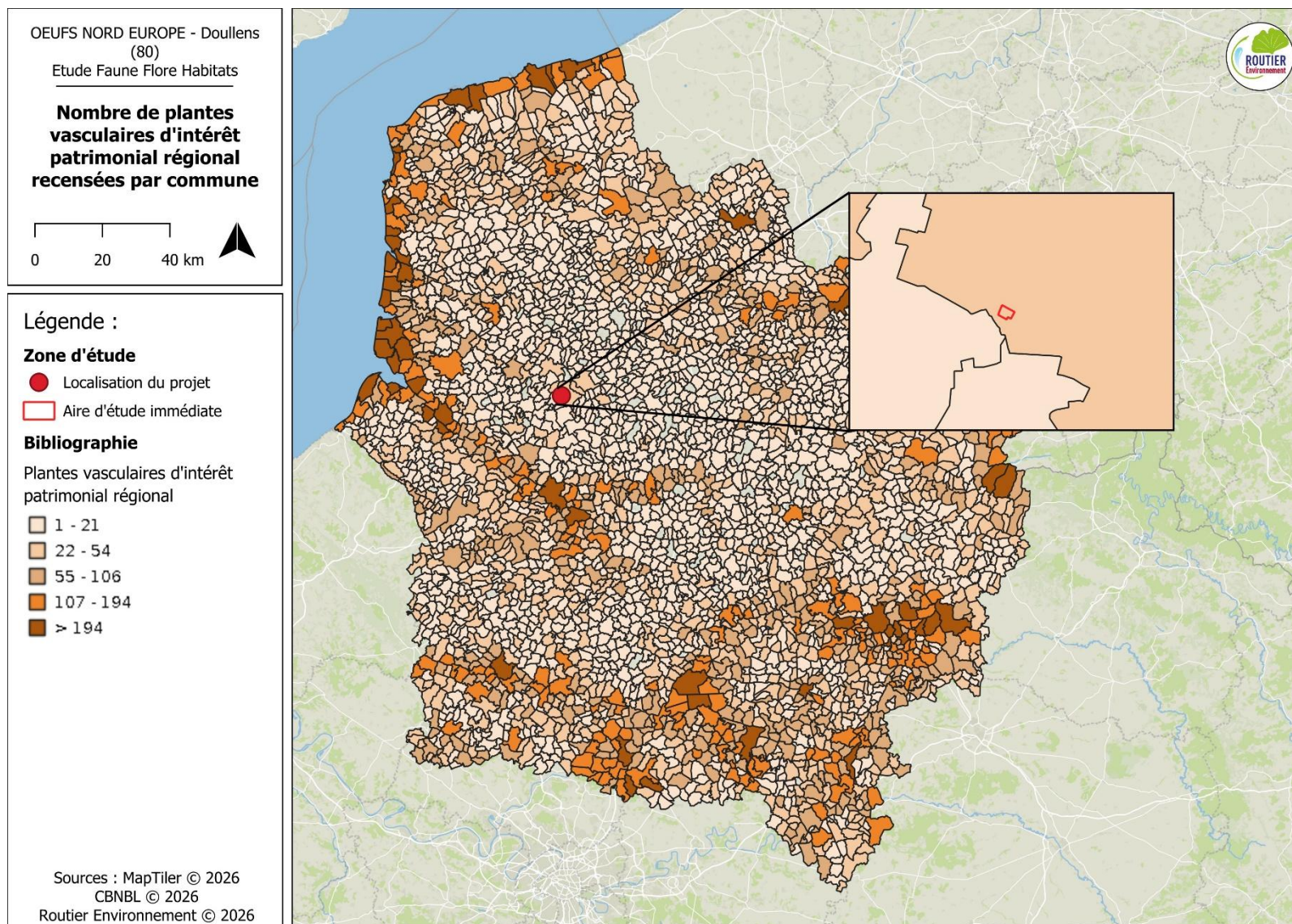


Figure 10: Localisation du site par rapport au nombre de plantes vasculaires d'intérêt patrimonial recensées par commune.

3.2. L'avifaune

D'après les bases de données consultées, 79 espèces avifaunistiques sont recensées sur la commune de Doullens. Au regard de leur statut de conservation et réglementaire, 36 d'entre elles sont d'intérêt patrimonial.

Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques patrimoniales recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2014
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2023
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2021
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2025
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2012
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2014
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2021
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2024
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2025
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	2016
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2024
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2025
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2024
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2016
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2024
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2025
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	2023

Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	2016
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2020
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2025
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2024
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2024
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2025
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	2020
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2022
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2012
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2014
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2017
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2012
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2016
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2021
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2024

Presque la moitié des espèces localisées sur la commune de Doullens sont des espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Lors des prospections, l'attention sera notamment portée sur les passereaux, susceptibles de nicher au sein des boisements.

3.3. Les mammifères

3.3.1. Les chiroptères

D'après les bases de données, 13 espèces de chiroptères sont mentionnées sur la commune de Doullens.

Tableau 7 : Liste des espèces de chiroptères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Moins de 5 ans
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moins de 5 ans
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	5 à 10 ans
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Moins de 5 ans
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	5 à 10 ans
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Moins de 5 ans
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Moins de 5 ans
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	5 à 10 ans
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	5 à 10 ans
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Moins de 5 ans
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Moins de 5 ans
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Moins de 5 ans
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Moins de 5 ans

Treize espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial ou protégées sont connues sur la commune de Doullens.

3.3.2. Les mammifères terrestres

D'après les bases de données, 16 espèces de mammifères terrestres sont recensées sur la commune de Doullens. Parmi ces observations, 3 espèces présentent un statut de protection ou un intérêt patrimonial à l'échelle nationale.

Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères protégées ou d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2024
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2024
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2024

Trois espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sont susceptibles de fréquenter ponctuellement la zone d'étude.

3.4. L'entomofaune

3.4.1. Les lépidoptères - rhopalocères

D'après les bases de données, 17 espèces de lépidoptères-rhopalocères sont recensées sur la commune de Doullens. Il s'agit d'espèces possédant un statut de conservation favorable dans les Hauts-de-France.

Aucune espèce de lépidoptère – rhopalocère patrimoniale n'est connue sur la commune de Doullens.

3.4.2. Les orthoptères

D'après les bases de données, 11 espèces d'orthoptères sont recensées sur la commune de Doullens. Au regard de leur statut de conservation et réglementaire, aucune de ces espèces ne présente d'intérêt patrimonial.

Aucune espèce d'orthoptère d'intérêt patrimonial n'est connue sur la commune de Doullens.

3.4.3. Les odonates

D'après les bases de données, 2 espèces d'odonates sont recensées sur la commune de Doullens. Il s'agit d'espèces assez communes dans les Hauts-de-France.

Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	2024

Une seule espèce d'odonate d'intérêt patrimonial est connue sur la commune de Doullens.

3.4.1. Les Coccinelles

D'après les bases de données, 22 espèces de coccinelles sont recensées sur la commune de Doullens. Il s'agit d'espèces possédant un statut de conservation favorable, très commune à commune dans les Hauts-de-France.

3.5. L'herpétofaune

3.5.1. Les reptiles

D'après les bases de données naturalistes, quatre espèces de reptiles sont mentionnées sur la commune de Doullens.

Tableau 10 : Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2024
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	2023
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	2013
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	1979

Une attention particulière sera apportée sur les milieux ouverts ensoleillés constituant des habitats favorables.

3.5.2. Les amphibiens

D'après les bases de données naturalistes, 8 espèces d'amphibiens sont recensées sur la commune de Doullens. À noter que l'ensemble des espèces d'amphibiens sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens protégées recensées sur la commune de Doullens.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	1999
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	2016
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2001
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	1980
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	1980
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1980
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	1980
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	1999

On note la présence de huit espèces protégées susceptibles de fréquenter le site d'étude.

4. CONCLUSION BIBLIOGRAPHIQUE

La zone d'étude composée d'un boisement, située en bordure d'une zone industrielle. L'analyse de la bibliographie permet d'observer les intérêts floristiques et faunistiques présents aux alentours du site.

On note la présence d'une ZNIEFF de type I située à environ 19 m du site d'étude, nommée le « cours de l'Authie, marais et coteaux associés ». Ce fleuve côtier remarquable traverse une grande diversité de milieux naturels, depuis les prairies humides et marais tourbeux jusqu'aux roselières, étangs et coteaux calcaires. Ce cours d'eau joue un rôle majeur de corridor écologique à l'échelle régionale. Il accueille plusieurs espèces patrimoniales de poissons, notamment la Truite fario (*Salmo trutta fario*), le Chabot (*Cottus gobio*), ainsi que des migrateurs tels que le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*).

Une ZNIEFF de type II, intitulée « Vallée de l'Authie », est également située à une distance similaire. Par la richesse de ses habitats naturels et des espèces qu'elle abrite, elle constitue l'un des ensembles écologiques les plus remarquables du nord de la France. Ce secteur présente notamment un intérêt particulier pour l'avifaune aquatique, avec la présence d'espèces patrimoniales telles que le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ainsi que plusieurs espèces de marouettes.

Les enjeux localisés sur ces ZNIEFF ne sont pas forcément les mêmes rencontrés sur la zone étudiée. En effet, les activités humaines à proximité réduisent considérablement l'occupation du site par la faune.

Enfin, les bases de données naturalistes indiquent la présence de plusieurs espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sur la commune de Doullens. Lors des investigations de terrain, une attention particulière est alors portée sur ces espèces à enjeux.

Ainsi, au regard de la bibliographie, les enjeux environnementaux sur la zone étudiée semblent **modérés**.

5. MÉTHODOLOGIE DES PROSPECTIONS

5.1. Équipe de travail

Tableau 12 : Intervenants de la mission

Coordination de la mission	Thomas ROUTIER
Prospections de terrain	Adeline LEVEILLE Cyrielle FLAMANT
Rédaction du rapport	Adeline LECHEVAL Adeline LEVEILLE

5.2. Calendrier et conditions de prospections

Les prospections ont été réalisées au cours de la période propice à l'observation de la majeure partie des taxons.

Tableau 13 : Périodes d'observation préconisées pour l'étude de la faune et la flore

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Flore/Habitats												
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux hivernants												
Amphibiens												
Reptiles												
Chiroptères												
Mammifères terrestres												
Odonates												
Lépidoptères												
Orthoptères												

Tableau 14 : Date et conditions météorologiques* des prospections ciblées

Date de passage	Couverture nuageuse (%)	Température (°C)		Vent (km/h)	Taxons étudiés
		Min	Max		
15/06/2026	90	+11	+22,6	2	Flore, Avifaune, Mammifères, Chiroptères, Herpétofaune, Entomofaune

*Données météorologiques issues de la station de Forceville (Source : infoclimat)

Prospection de jour

5.3. Méthodologie par taxon

5.3.1. Habitats et flore

Les prospections pour les relevés botaniques sont effectuées en période de développement végétatif, permettant d'identifier les habitats et les espèces végétales. Ainsi, **1 passage** sur le site a été effectué dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats.

Caractérisation des habitats

La caractérisation d'un habitat se base sur plusieurs critères :

- Les espèces végétales ;
- La structure de végétation ;
- L'usage du site.

La caractérisation est complétée par des relevés phytosociologiques permettant de définir les communautés végétales existantes. La caractérisation des habitats se fait selon les nomenclatures Corine Biotope et EUNIS. Une cartographie des habitats est réalisée à l'échelle du site projet.

Il est également observé la présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitat/Faune/Flore »).

Détermination de la flore

L'étude floristique consiste à relever la liste des espèces présentes sur l'aire d'étude immédiate de la manière la plus exhaustive possible. Pour cela, les inventaires floristiques sont réalisés par type d'habitat.

La première étape consiste donc à répertorier les différentes unités écologiques présentes sur la zone d'étude. Lorsque celles-ci sont définies, nous réalisons un inventaire floristique sur chacune des unités. Le type d'habitat détermine la surface d'inventaire minimale à réaliser. Le tableau ci-contre indique les surfaces d'inventaire minimales par habitat.

Dans le cas des végétations herbacées, un quadrat est réalisé à l'emplacement le plus représentatif de l'habitat puis un inventaire exhaustif des espèces présentes sur la surface du relevé est réalisé.

Afin d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible, l'ensemble du site d'étude est également parcouru à pied afin de relever les espèces non observées dans les quadrats.

Les espèces floristiques protégées ou patrimoniales rencontrées lors des prospections ont fait l'objet d'une description avec localisation et évaluation quantitative. Les espèces exotiques envahissantes sont également géoréférencées et une estimation de la surface ou du nombre d'individus a été effectuée.

La nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : *Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.4.*

Tableau 15 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat

Type d'habitat	Surface ou linéaire d'inventaire
Communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau	< 1 m ²
Végétations fontinales, peuplement de petits joncs, zones piétinées, rochers et murs	< 5 m ²
Tourbières, marais à petit Carex, pâturages intensifs, pelouses pionnières, combes à neige	< 10 m ²
Prairies de fauche, pelouses maigres ou de montagne, landines à buissons nains, végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m ²
Communautés de mauvaises herbes, végétations rudérales, végétations des éboulis, des coupes forestières, des bosquets	25 à 100 m ²
Strates herbacées des forêts	100 à 200 m ²
Strates ligneuses des forêts	100 à 1000 m ²
Ourllets et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

5.3.2. Avifaune

L'objectif de cette étude est d'inventorier les espèces avifaunistiques qui fréquentent le site d'étude. En fonction de la période d'observation et de l'activité sur le site, le statut de l'espèce sur le site sera considéré comme nicheur, migrateur ou de passage.

Ainsi, **1 passage** sur le site a été réalisé dans le cadre de l'étude de l'avifaune. Les prospections ornithologiques ont été menées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée en raison de l'importante capacité de dispersion de ce taxon.

Avifaune nicheuse

La méthodologie utilisée pour l'étude de l'avifaune nicheuse est la méthode des points d'écoute, couplés à la réalisation de transects. Ainsi, 2 points d'écoute ont été répartis de façon homogène sur le site, chacun éloigné d'au moins 150 mètres afin d'éviter les doubles comptages. L'observateur note pour chacun des points d'écoute pendant 20 minutes, l'ensemble des contacts sonores et visuels.

Ces sessions se font généralement tôt dans la matinée, à l'heure où les oiseaux sont les plus actifs. Si au cours d'une journée de prospection, une nouvelle espèce est observée en dehors des inventaires avifaunistiques, cette espèce est tout de même comptabilisée et localisée.

Pour les zones ouvertes (prairie, champs, plan d'eau ...) l'étude est complétée par un affût de plusieurs minutes effectué à la jumelle ou à la longue vue professionnelle.

Avifaune migratrice et hivernante

Aucun passage n'a été réalisé à cette période.

Avifaune nocturne

Aucune prospection nocturne n'a été réalisée.

Degré de certitude de la nidification d'une espèce donnée

L'étude du comportement des individus, complétée par les connaissances écologiques des espèces, permet de déterminer l'utilisation du site (alimentation, nidification, repos, etc.). Une attention particulière est notamment portée sur les possibilités de nidification sur la zone d'étude. Pour cela, les principaux comportements ou signes de nidification sont décrits selon un code atlas (European Bird Census Council (EBCC)), qui indique la probabilité de nidification d'une espèce donnée sur le site.

Tableau 16 : Codification proposée par le European Bird Census Council (EBCC)

Nidification possible	
EBCC 1	Présence dans son habitat durant sa période de nidification
EBCC 2	Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage.
Nidification probable	
EBCC 3	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
EBCC 4	Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.
EBCC 5	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
EBCC 6	Visite d'un site de nidification probable.
EBCC 7	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
EBCC 8	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée.
EBCC 9	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).
Nidification certaine	
EBCC 10	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
EBCC 11	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
EBCC 12	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.
EBCC 13	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
EBCC 14	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes ou des sacs fécaux durant sa période de nidification.
EBCC 15	Nid vu avec un adulte couvant.
EBCC 16	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).

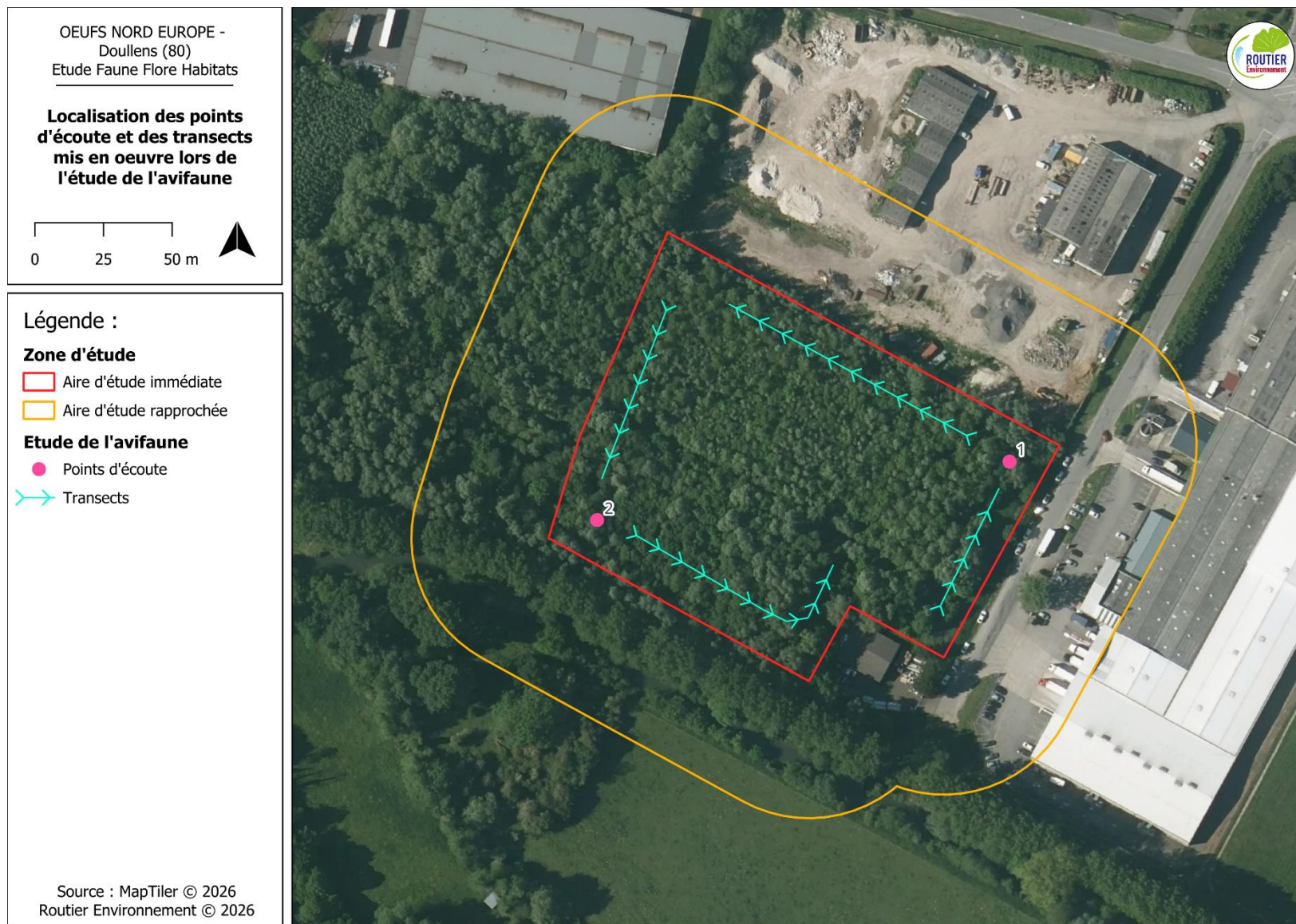


Figure 11 : Localisation des points d'écoute et des transects mis en œuvre lors de l'étude de l'avifaune

5.3.3. Mammifères

Les chiroptères

Le passage sur le site a été effectué le 15 juin 2026, correspondant à la période de mise-bas et d'élevage des jeunes chez les chiroptères. À cette période de l'année, les femelles se regroupent généralement en colonies de maternité pour mettre bas et élever leurs jeunes. Certains gîtes peuvent toutefois encore accueillir des individus isolés ou de petits groupes.

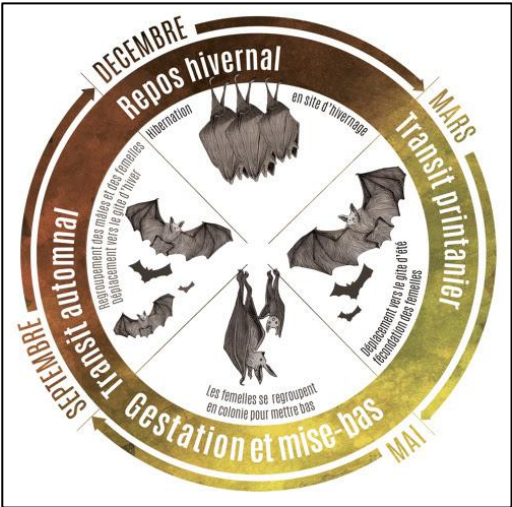


Figure 12 : Cycle biologique des chiroptères (PNR Scarpe Escaut)

Au regard des habitats identifiés sur le site, l'étude des chiroptères s'est uniquement basée sur la recherche de gîtes potentiels, en particulier dans les cavités et les creux d'arbres.

Une estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat favorable (bâtiments, haies) est ensuite effectuée selon l'aspect général de l'habitat donné (Signes de sénescence, présence de guanos, etc.). Le potentiel d'accueil ainsi déterminé est qualifié selon une échelle allant de très faible à fort.

Tableau 17 : Critères permettant l'estimation de la potentialité d'accueil d'un habitat

Potentialité d'accueil	Critères d'évaluation
Très faible	Structures ne permettant pas l'accueil de chiroptères (Ex : plaine agricole, jeunes arbres sans signe de sénescence.)
Faible	Structure permettant l'accueil d'un ou plusieurs individus, mais n'est pas favorable pour une colonie. (Ex : Haies ou jeunes arbres présentant des signes de sénescence)
Modéré	Structures présentant plusieurs signes de sénescence et permettant l'établissement de colonie de reproduction ou d'hibernation et l'accueil d'individus en transit migratoire. (Ex : boisements ou haies avec des écorces décollées, fissures ou loges de pics)
Fort	Présence avérée d'un ou plusieurs gîtes, quelle que soit la nature (hibernation, reproduction, etc.). Les individus ont été observés en stationnement ou entrant/sortant.

Les mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'effectue principalement par l'observation des traces et indices de présences parmi lesquelles :

- Les empreintes ;
- Les coulées ou passages préférentiels ;
- Les restes de repas et les excréments ;
- Les terriers ;
- Les marquages de territoires ;
- Les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

De plus, toutes les observations inopinées sont relevées en prenant en considération le maximum d'éléments (nombre d'individus, âge, sexe, comportement, ...). Les observations autour du site sont également prises en compte en raison des capacités de déplacement importantes pour ce groupe.



Figure 13 : Photographie d'une empreinte de Chevreuil européen

5.3.4. Entomofaune

Les prospections pour l'entomofaune sont principalement axées sur 3 groupes d'insectes :

- Les lépidoptères-rhopalocères ;
- Les odonates ;
- Les orthoptères.

Les inventaires s'effectuent au niveau des habitats les plus attractifs pour ce groupe, notamment les milieux herbacés.

La méthode utilisée consiste dans un premier temps à faire un repérage sur le terrain des habitats favorables pour chaque groupe. Puis dans un second temps, de réaliser un parcours de déambulation sur l'ensemble du site d'étude.

L'inventaire se fait par observation directe, et si besoin, par capture à l'aide d'un filet à papillons. L'utilisation d'un appareil photo permet la détermination d'individus pour les espèces sensibles à la manipulation (lépidoptères).

Les conditions nécessaires à l'observation de ces taxons sont similaires et nécessitent un ciel dégagé avec un vent faible ou absent et des températures relativement chaudes.



Figure 14 : Photographie d'un orthoptère juvénile

5.3.5. *Herpétofaune*

Les amphibiens

La période d'observation des amphibiens comprend les mois de mars à août, période durant laquelle les amphibiens effectuent leur migration vers ou depuis les milieux aquatiques pour se reproduire. À la fin du printemps, les adultes qui se sont reproduits et les larves métamorphosées regagnent les habitats terrestres qui leur serviront jusqu'à la fin de l'hiver.

La présence d'amphibiens est généralement liée à la présence de milieux humides ou aquatiques à proximité du site d'étude.

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle et par écoute des adultes.

Les reptiles

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle.

Des recherches ont été effectuées au sein des habitats favorables tels que les milieux exposés au soleil (Pierres, murs exposés au soleil).

6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES

La patrimonialité d'une espèce est une notion subjective associant une valeur d'existence forte à une espèce protégée, menacée ou relativement rare. Elle est déterminée en fonction de différents outils de bioévaluation tels que :

- La liste rouge des espèces à l'échelle nationale et régionale ;
- La liste des espèces relevant de la Directive « Habitats, faune, flore » ;
- La liste des espèces ayant un statut de protection national ou régional ;
- La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région de Picardie.

6.1. Flore

La patrimonialité des espèces floristiques figure dans le document de référence régional « Guide de la flore vasculaire Hauts-de-France (2019) ».

Elle est établie selon le statut de conservation et réglementaire de l'espèce considérée.

6.2. Faune

Les espèces faunistiques sont définies comme patrimoniales en fonction des documents de conservation et réglementaires.

Ainsi, la patrimonialité de l'espèce est déterminée selon son statut de conservation à l'échelle nationale et/ou régionale (au moins Quasi-menacée), et de son indice de rareté régional (au moins Assez Rare). L'évolution des effectifs des populations nicheuses est également un critère pris en considération.

En ce qui concerne l'entomofaune et les mammifères terrestres, l'espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle possède un statut de protection nationale ou régionale, ou qu'elle figure parmi la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Picardie.

7. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

7.1. Enjeu de conservation

L'évaluation du niveau d'enjeu de conservation des habitats, de la faune et de la flore repose principalement sur leur statut de protection et de conservation. Ces statuts sont déterminés en fonction des outils de bioévaluation nationaux ou régionaux tels que les listes rouges.

Cet enjeu dit « de conservation » diffère de l'enjeu « local ». Il ne prend pas en compte le cycle biologique de l'espèce sur le site d'étude.

Cinq niveaux d'enjeux sont proposés dans cette étude : Très fort, fort, modéré, faible et très faible. Les critères d'évaluation de l'enjeu de conservation sont présentés à la page suivante (Tableau 20).

7.2. Enjeu local

L'évaluation de l'enjeu local d'une espèce donnée dépend directement de son enjeu de conservation et de son statut sur le site.

Cet enjeu est évalué à l'échelle du site d'étude à l'aide de plusieurs paramètres :

- La période d'observation (nidification, migration, hivernage),
- L'habitat dans lequel l'espèce a été observée,
- Le comportement et l'âge/stade biologique des individus,
- Le nombre d'individus comptabilisé.

À titre d'exemple, une espèce de passage aura un enjeu local moins important qu'une espèce dont la nidification est avérée sur le site.

Tableau 18 : Critères d'évaluation de l'enjeu de conservation

Niveau d'enjeu	Critères d'évaluation
Très fort	• Espèce végétale protégée à l'échelle nationale ; • Espèce végétale et animale en danger critique d'extinction (CR) à l'échelle nationale et/ou régionale ; • Espèce d'oiseau figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».
Fort	• Habitat d'intérêt communautaire selon l'annexe I de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale protégée à l'échelle régionale ; • Espèce végétale et animale inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale et animale en danger (EN) à l'échelle nationale et/ou régionale ;
Modéré	• Espèce végétale ou animale figurant à l'annexe IV de la directive « Habitats » ; • Espèce végétale et animale à l'indice de rareté régional $\geq$ AR ; • Espèce végétale et animale vulnérable (VU) ou quasi menacée (NT) à l'échelle nationale/régionale.
Faible	• Habitat non remarquable sans espèce floristique protégée ; • Espèce animale protégée (Avifaune, Chiroptères), mais non menacée.
Très faible	• Habitat très anthropisé sans espèce à enjeu ; • Espèce végétale et animale commune, non menacée, non protégée.

Tableau 19 : Critères d'évaluation de l'enjeu local

Niveau d'enjeu	Critères d'évaluation
Très fort	• Espèce floristique protégée à l'échelle nationale ou « CR » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ; • Espèce faunistique nicheuse ou reproductrice, « CR » d'après la liste rouge régionale ; • Espèce d'oiseau nicheuse figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ; • Colonie ou zone de chasse d'une espèce de chiroptère figurant à l'annexe II de la directive « Habitats »
Fort	• Espèce floristique protégée à l'échelle régionale, ou « EN » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ; • Espèce faunistique à enjeu de conservation (« EN ») nicheuse ou reproductrice ; • Colonie de reproduction et/ou d'hibernation pour les chiroptères.
Modéré	• Espèce floristique rare ($\geq$ AR), ou à enjeu de conservation (NT ou VU) ; • Espèce faunistique à enjeu de conservation (NT ou VU), nicheuse ou reproductrice ; • Espèce de chiroptère dont une zone de chasse est avérée ou dont la potentialité d'accueil est modérée
Faible	• Espèce faunistique à enjeu de conservation ($\geq$ NT) en transit ; • Espèce à faible enjeu de conservation, nicheuse ou reproductrice ; • Espèce de chiroptère en transit ponctuel, ou dont la potentialité d'accueil est faible.
Très faible	• Espèce à faible enjeu de conservation en transit ; • Espèce de chiroptères dont la potentialité d'accueil est limitée.

8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

8.1. Flore et habitats

8.1.1. Description des habitats

Lors des prospections de terrain, un habitat a été recensé au sein de l'aire d'étude immédiate. Le tableau ci-dessous liste les habitats identifiés ainsi que leur surface respective.

Tableau 20 : Typologie des habitats présents sur le site et surface associée

Type d'habitat	Nomenclature EUNIS		Surface	
	Code	Intitulé	m ²	%
Boisement anthropique	G1.1	Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	17 393	100

Pour chacun des habitats identifiés, un reportage photographique et une description détaillée ont été réalisés.



Figure 15 : Cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Habitat 1 : Boisement anthropique

L'ensemble de la parcelle est occupé par un boisement d'origine anthropique composé principalement d'Érables (*Acer* sp.), de Bouleaux (*Betula* sp.), d'Aulnes (*Alnus* sp.), de Saules (*Salix* sp.) et de Noisetiers (*Corylus avellana*). Le sous-bois est parfois dense, avec la présence d'arbustes tels que l'Aubépine (*Crataegus* sp.).

Le sol présente plusieurs éléments d'origine anthropique, notamment des déchets et des dépôts divers. On y observe également la présence de pierres recouvertes de mousses, susceptibles de constituer des micro-habitats favorables à certaines espèces, notamment pour les reptiles et les amphibiens et divers invertébrés.

Malgré son caractère anthropique, ce boisement constitue un habitat d'intérêt pour la faune locale. Il offre des ressources alimentaires, des sites de refuge et de reproduction, tout en contribuant aux déplacements des espèces grâce à son rôle de corridor écologique.

Correspondantes typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	G1.1	Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>
CB	4	Forêts



Figure 16 : Photographie du boisement anthropique

8.1.2. Bilan des enjeux relatifs aux habitats

Malgré un environnement soumis à une pression anthropique, ainsi qu'à des nuisances sonores à proximité immédiates, le site conserve néanmoins un intérêt écologique local.

En effet, le boisement joue un rôle de corridor écologique, elle constitue également une source de nourriture et un refuge pour de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères, contribuant ainsi à la continuité écologique du paysage.

Néanmoins, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site.

Ainsi, les enjeux relatifs aux habitats en termes d'intérêts communautaires sont considérés comme **faibles**.



Figure 17 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.1.3. La flore

Les relevés de végétations sont complétés par un relevé botanique listant les espèces floristiques implantées sur la parcelle.

L'ensemble des espèces observées est décrit dans un tableau en Annexe. Ce tableau présente également leur statut de conservation et leur statut réglementaire. Ces informations sont issues de la nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.4.

Lors des premières investigations, 40 espèces ont été relevées sur l'ensemble du site. La plupart des espèces sont très communes à communes en région Hauts-de-France.

Espèce protégée

Aucune espèce floristique protégée n'a été observée sur le site d'étude.

Espèce patrimoniale

Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été observée sur le site d'étude.

Espèce exotique envahissante

Une espèce exotique envahissante a été identifiée sur la zone d'étude, il s'agit du Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)

Le **Laurier-cerise** (*Prunus laurocerasus*), originaire du sud-est de l'Europe et d'Asie Mineure, est cultivé en Europe depuis le XVI^e siècle pour ses qualités ornementales. Très apprécié pour la création de haies persistantes et denses, il supporte bien la taille et présente une croissance rapide. Toutefois, dans les milieux favorables, il s'échappe fréquemment des jardins et se naturalise en sous-bois, lisières et zones ombragées. En formant des fourrés opaques qui étouffent la végétation locale et entravent la régénération forestière, il est aujourd'hui considéré

comme une plante invasive dans de nombreuses régions d'Europe, notamment sur la façade atlantique et en zone méditerranéenne.



Figure 18 : Photographie du Laurier-cerise

8.1.4. Bilan des enjeux floristiques

Les prospections n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces floristiques protégées ou patrimoniales sur le site.

Toutefois, une espèce exotique envahissante a été observée, il s'agit du **Laurier-cerise** (*Prunus laurocerasus*).

La faible diversité floristique observée s'explique par les conditions écologiques locales, notamment des sols remaniés, ainsi que par la pression exercée par les activités anthropiques à proximité.

Au regard de ces éléments, les enjeux floristiques du site peuvent être considérés comme **faibles**.

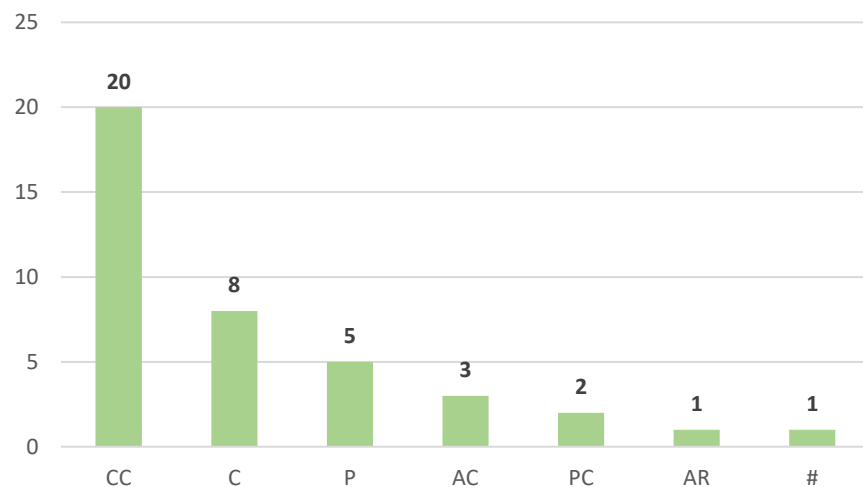


Figure 19 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées

Statut de rareté	
CC	Très commun
C	Commun
AC	Assez commun
PC	Peu commun
R	Assez rare
P	Présent
E	Exceptionnel

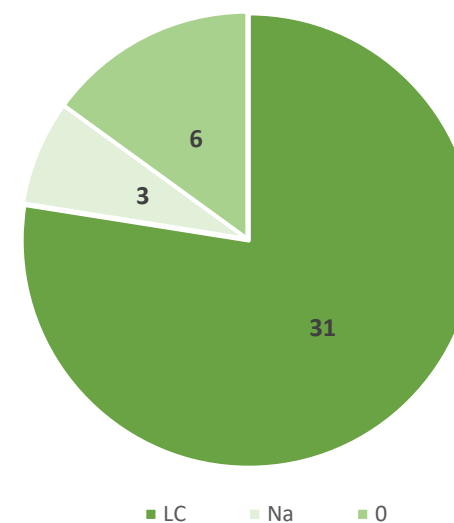


Figure 20 : Diagramme circulaire représentant le statut liste rouge régionale des espèces floristiques relevées.

Statut de menace	
LC	Préoccupation mineure
Na	Non applicable
0	Sans objet

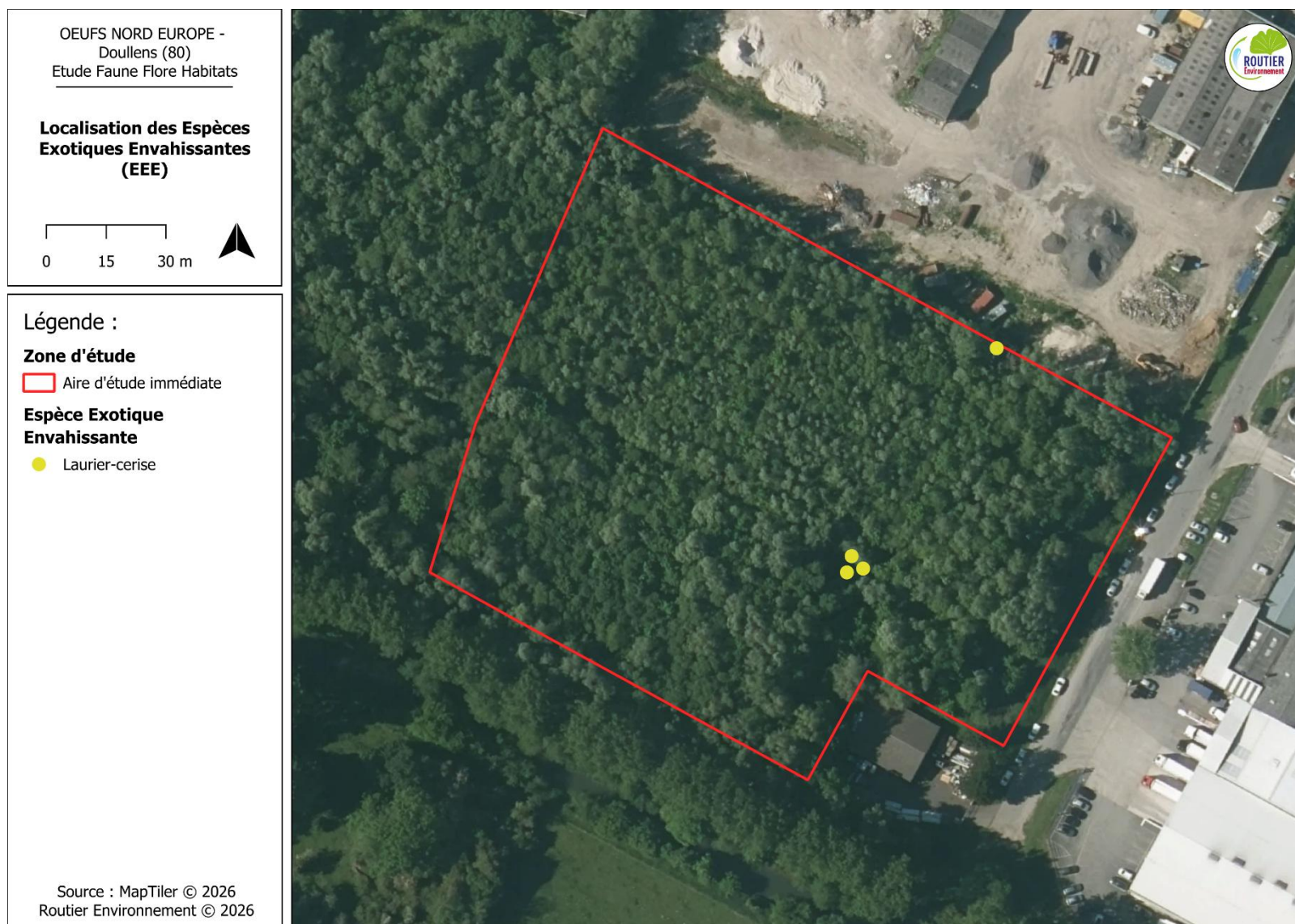


Figure 21 : Localisation des espèces exotiques envahissantes



Figure 22 : Cartographie des enjeux floristiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.2. L'avifaune

Lors des prospections, 24 espèces ont été relevées au sein de l'aire d'étude rapprochée. La plupart sont très communes à communes en région Hauts-de-France.

De manière générale, le site d'étude présente une faible richesse spécifique, en lien avec son contexte environnemental fortement anthropisé. En effet, la zone d'étude est située au sein d'un secteur industriel soumis à diverses perturbations, notamment des nuisances sonores liées à la présence d'entreprises à proximité. Ces conditions limitent l'attractivité du site pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

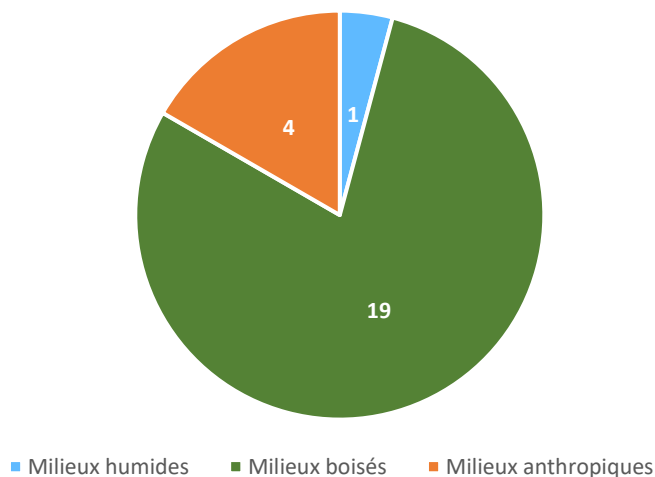


Figure 23 : Diversité spécifique par milieu.

8.2.1. Avifaune nicheuse

Le passage a été réalisé le 15 juin 2026, correspondant à la période de nidification. À cette période, les observations concernent généralement des couples reproducteurs ainsi que des jeunes en phase d'émancipation.

Parmi les 24 espèces contactées, 2 sont considérées comme nicheuses certaines, 14 comme nicheuses probables et 1 comme nicheuse possible, ainsi que 7 de passages sur le site.

Le tableau ci-contre indique les espèces contactées sur le site d'étude ou à proximité.

Tableau 21 : Liste des espèces avifaunistiques contactées en période de nidification.

Espèce	Localisation	Statut sur le site	LR régionale
Milieux anthropiques			
Corneille noire	Sur site	De passage	LC
Hirondelle rustique	Hors site	De passage	NT
Rougequeue noir	Hors site	De passage	LC
Pie bavarde	Sur site	De passage	LC
Milieux boisés			
Buse variable	Hors site	De passage	LC
Épervier d'Europe	Sur site	Nicheur possible	LC
Faisan de Colchide	Sur site	Nicheur certain	LC
Fauvette à tête noire	Sur site	Nicheur probable	LC
Geai des chênes	Hors site	De passage	LC
Grimpereau des jardins	Hors site	Nicheur probable	LC
Grive musicienne	Sur site	Nicheur probable	LC
Merle noir	Sur site	Nicheur certain	LC
Mésange bleue	Sur site	Nicheur probable	LC
Mésange charbonnière	Sur site	Nicheur probable	LC
Orite à longue queue	Hors site	Nicheur probable	LC
Pic épeiche	Sur site	Nicheur probable	LC
Pic vert	Hors site	Nicheur probable	LC
Pigeon ramier	Sur site	Nicheur probable	LC
Pinson des arbres	Sur site	Nicheur probable	LC
Pouillot véloce	Sur site	Nicheur probable	LC
Rougegorge familier	Sur site	Nicheur probable	LC
Sitelle torchepot	Hors site	Nicheur probable	LC
Troglodyte mignon	Sur site	Nicheur probable	LC
Milieux humides			
Canard colvert	Hors site	De passage	LC

Les espèces mentionnées en gras présentent un intérêt patrimonial

Les espèces patrimoniales

Parmi les 25 espèces contactées en période de nidification, une seule espèce est considérée comme patrimoniale d'après son statut de conservation :

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

NT	NT	LC
----	----	----

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) a été observée en vol au-dessus du site d'étude et de ses abords. Le boisement présent sur le site constitue un habitat favorable à son alimentation, en offrant des zones propices à la chasse. Les bâtiments situés à proximité immédiate du site sont susceptibles d'accueillir des sites de nidification.

À l'échelle des Hauts-de-France, cette espèce est considérée comme « Quasi-menacée (NT) » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Ce statut traduit un déclin des populations, principalement lié à la perte des sites de nidification consécutive à la rénovation et à la fermeture des bâtiments, ainsi qu'à la diminution des ressources alimentaires en raison de la raréfaction des insectes.

8.2.2. Bilan des enjeux avifaunistiques

La majorité des espèces observées sont communes à très communes en région Hauts-de-France.

Le boisement présent sur le site, ainsi que ses abords, offre des conditions favorables à l'avifaune en fournissant des ressources alimentaires, des zones de refuge et des sites potentiels de nidification pour de nombreuses espèces. La présence de certains indices de reproduction, tels que des nids ou des coquilles d'œufs, confirme par ailleurs l'utilisation du site par plusieurs espèces nicheuses.

Parmi les 25 espèces recensées, une seule présente un intérêt patrimonial au regard de son statut de conservation : l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), observée régulièrement en vol au-dessus ou à proximité du site. Les individus utilisent le secteur comme zone d'alimentation, le boisement étant favorable à la chasse aux insectes. Les bâtiments situés à proximité immédiate constituent également des habitats potentiellement favorables à sa nidification.

Ainsi, les enjeux avifaunistiques du site sont considérés comme **faibles**.



Figure 24 : Photographie d'un nid de Turdidés.

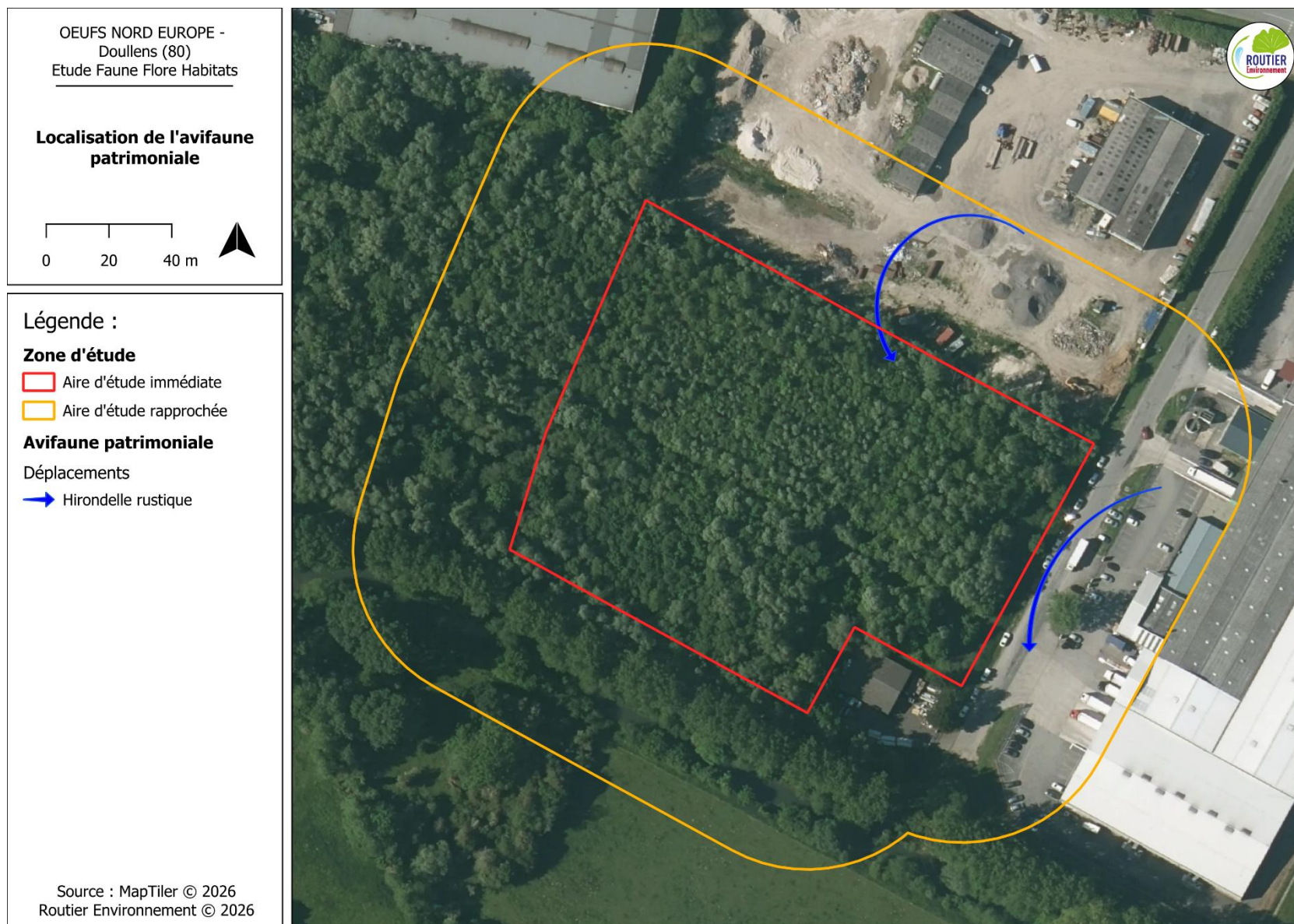


Figure 25 : Localisation de l'avifaune patrimoniale



Figure 26 : Cartographie des enjeux avifaunistiques à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.3. Les mammalofaune

8.3.1. Les chiroptères

Recherche de gîtes

Au regard des caractéristiques du site, l'étude des chiroptères s'est principalement basée sur la recherche de potentiels gîtes d'hibernation ou d'élevage des jeunes.

Une estimation de la potentialité d'accueil des différents habitats du site a été effectuée selon l'aspect général de l'habitat donné (Signes de sénescence, etc.). Sur cette base, les potentialités du site pour les chiroptères en termes de gîtes sont faibles :

- À l'issue des prospections, aucun gîte favorable n'a été formellement identifié. En effet, la majorité des arbres identifiés sur le site sont relativement jeunes, et ne présentent pas de cavité.



Figure 27 : Photographie du site représenté par un milieu ouvert agrémenté d'arbustes

L'utilisation spatiale du site

Les déplacements des chiroptères interviennent dans plusieurs cas de figure en fonction de la période d'activité, et dans le cas présent :

- Entre les gîtes estivaux et les zones de chasse ;

Les chiroptères se déplacent en utilisant des éléments structurants du paysage, tels que les haies, les alignements d'arbres, les cours d'eau ou encore les infrastructures humaines.

- Au sein de la zone d'étude, le paysage bocager est favorable au déplacement des chiroptères.

Concernant les zones de chasse, ces dernières varient en fonction de l'espèce et des facteurs abiotiques comme le vent et les précipitations. Le choix d'un territoire de chasse est fortement lié à l'abondance de nourriture et plus précisément de la disponibilité en insectes.

D'une manière générale, la majorité des chiroptères utilisent les lisières de boisements, les haies et les milieux arborés. En revanche, les espèces appartenant au genre *Pipistrellus* sont principalement inféodées aux milieux ouverts, en particulier les prairies de fauche, et les milieux urbains (*Pipistrellus pipistrellus*).

Les espèces appartenant au complexe des Sérotules (Sérotines et Noctules), privilégient également les milieux ouverts en raison de leur morphologie, mais chassent le plus souvent en altitude.

- Le site d'étude peut constituer une zone de chasse pour les chiroptères. Les zones ouvertes situées à proximité du bosquet et des haies offrant des milieux favorables à la chasse et servant également de corridors de déplacement.

Ainsi, le site pourrait être utilisé principalement comme zone de transit ou de chasse périphérique par les chauves-souris, avec une faible probabilité d'accueillir des individus en gîte.



Figure 28 : Cartographie des potentialités d'accueil en gîtes pour les chiroptères

8.3.2. *Bilan des enjeux chiroptérologiques.*

Aucun gîte à chiroptères n'a été mis en évidence sur le site.

Les habitats présents ne présentent pas de caractéristiques favorables à l'accueil d'individus isolés ou de colonies. En effet, les arbres composant le boisement sont relativement jeunes et ne présentent pas de cavités, de fissures ou autres micro-habitats susceptibles d'être utilisés comme gîtes.

En revanche, le site est susceptible d'être utilisé comme zone de transit et d'alimentation par les chiroptères. La proximité immédiate de l'Authie, située au sud du site, ainsi que la présence du boisement constitue des éléments paysagers structurants favorables aux déplacements et aux activités de chasse de nombreuses espèces.

Par ailleurs, le site d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens, identifié comme réservoir de biodiversité, est localisé à environ 700 m du site d'étude, ce qui renforce le potentiel de fréquentation du secteur par les chauves-souris.

Ainsi, en l'absence de gîte avéré, mais compte tenu du potentiel de transit et d'alimentation offert par le site, les enjeux chiroptérologiques sont considérés comme **faibles à modérés**.



Figure 29 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques à l'échelle de la zone d'étude

8.3.3. Les mammifères terrestres

Espèces contactées

Deux espèces de mammifères terrestres ont été identifiées sur le site d'étude. Ces espèces présentent un statut de conservation favorable et ne sont pas protégées.

Tableau 22 : Liste des espèces de mammifères terrestres contactées sur le site

Espèce	Statut sur le site	LR nationale	LR régionale
Chevreuil européen	Reproducteur possible	LC	LC
Lièvre d'Europe	Reproducteur possible	LC	LC

Espèces potentielles

D'après la bibliographie, trois espèces protégées ou d'intérêt patrimonial sont recensées à l'échelle de la commune de Doullens :

- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) en 2024 ;
- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) en 2024 ;
- La Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en 2024.

En effet, l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), dépendant des milieux arborés, peut trouver sur le site les conditions nécessaires à son installation durable. La zone est largement pourvue de haies et de formations boisées. Toutefois, aucun indice de présence n'a été détecté sur le site (noisettes cassées, cônes rongés, etc.).

Le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*) fréquente une grande diversité de milieux, notamment les bocages, les prairies et les jardins, qui lui offrent à la fois des ressources alimentaires et des sites de refuge. L'espèce est strictement protégée à l'échelle nationale et est actuellement en fort déclin. En effet, elle est particulièrement vulnérable aux pressions anthropiques. Les principales causes de son déclin incluent la fragmentation et la disparition des habitats, l'intensification des pratiques agricoles ainsi que la mortalité routière.

Le **Lapin de Garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) apprécie les prairies et haies, de même que les boisements constituent des habitats favorables pour cette espèce. D'après la liste rouge des mammifères terrestres de France métropolitaine, le Lapin de garenne est classé comme quasi menacé (NT). Le déclin observé est principalement lié à la réduction des milieux ouverts favorables, ainsi qu'à une forte pression sanitaire (myxomatose et maladie hémorragique virale (VHD).

Ainsi, malgré l'absence d'indices de présence, les mentions récentes à l'échelle communale et la présence d'habitats favorables ne permettent pas d'exclure leur présence sur le site, même ponctuelle.

8.3.4. Enjeux relatifs aux mammifères terrestres.

Deux espèces de mammifères terrestres ont été mises en évidence sur le site. Il s'agit exclusivement d'espèces communes à très communes, présentant un statut de conservation favorable.

Par ailleurs, plusieurs espèces protégées ou d'intérêt patrimonial mentionnées dans la bibliographie à l'échelle communale, sont susceptibles de fréquenter ponctuellement le site en raison de la présence d'habitats favorables.

Ainsi, les enjeux relatifs aux mammifères terrestres sont **faibles à modérés**.



Figure 30 : Cartographie des enjeux relatifs aux mammifères terrestres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.4. L'entomofaune

8.4.1. Les lépidoptères – rhopalocères

Lors des prospections de terrain, aucune espèce de lépidoptère- rhopalocère n'a été mise en évidence.

Par ailleurs, les données bibliographiques ne mentionnent aucune espèce protégée ou patrimoniale à l'échelle de la commune.

Le site étudié, composé d'un boisement, apparaît peu favorable à ce groupe, les papillons de jour étant généralement davantage associés aux milieux ouverts et ensoleillés. Toutefois, certaines espèces peuvent fréquenter les lisières du boisement ou les zones plus ouvertes situées à proximité pour s'alimenter ou se déplacer.

8.4.2. Les orthoptères

Lors des investigations de terrain, aucun orthoptère n'a été recensé sur la zone d'étude.

Les recherches bibliographiques n'ont par ailleurs mis en évidence aucune espèce protégée ou patrimoniale à l'échelle de la commune.

En effet, le boisement relativement fermé, limite le développement d'habitats favorables aux orthoptères, qui affectionnent généralement les milieux ouverts, ensoleillés et riches en végétation herbacée. Les lisières peuvent néanmoins être ponctuellement utilisées par quelques espèces communes.

8.4.3. Les odonates

Lors des prospections de terrain, aucune espèce d'odonate a été mise en évidence.

D'après la bibliographie, aucune espèce d'odonate protégée n'est recensée à l'échelle communale. On relève toutefois une espèce patrimoniale, déterminante de ZNIEFF en région de Picardie :

- Le Leste brun (*Sympecma fusca*) en 2024 ;

Le **Leste brun** (*Sympecma fusca*) fréquente principalement les milieux stagnants ou à faible courant, caractérisés par une végétation aquatique développée et des ceintures herbacées bien représentées, ainsi que les habitats périphériques tels que les friches, clairières et lisières boisées.

La présence de la rivière au sud de la parcelle et du boisement en proximité immédiate pourrait correspondre à certains de ses besoins écologiques. Toutefois, le caractère à courant relativement élevé du cours d'eau limite son adéquation en tant que milieu de reproduction favorable à l'espèce.

8.4.4. Les Coccinelles

Lors des investigations, aucune espèce de coléoptère n'a été mise en évidence sur le site.

8.4.5. Les insectes pollinisateurs

Dans le cadre du Plan national 2021-2026 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation, une attention particulière a été portée à la densité d'insectes présents sur le site ainsi qu'à son potentiel pollinifère.

De manière générale, le site présente un potentiel écologique limité pour les insectes pollinisateurs, principalement en raison d'un milieu relativement fermé.

Ces pratiques restreignent fortement le développement d'une flore spontanée diversifiée, réduisant ainsi la disponibilité de ressources alimentaires essentielles, telles que le nectar et le pollen.

8.4.6. Bilan des enjeux relatifs à l'entomofaune

Aucune espèce n'a été inventoriée lors du passage sur le site.

Le site caractérisé par un couvert relativement fermé, offre peu de milieux favorables à la majorité de l'entomofaune. De plus, la pression anthropique liée aux activités humaines environnantes contribue à limiter son intérêt écologique pour ce groupe.

Ainsi, les enjeux relatifs à l'entomofaune sont considérés comme **faibles**.



Figure 31 : Cartographie des enjeux de l'entomofaune à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

8.5. L'herpétofaune

8.5.1. Les reptiles

Aucune observation de reptile n'a été réalisée lors du passage sur le site.

D'après la bibliographie, quatre espèces de reptiles sont recensées sur la commune de Doullens :

- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) en 2024 ;
- Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) en 2023 ;
- L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) en 2013
- La Vipère péliade (*Vipera berus*) en 1979.

Concernant le **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**, l'espèce apprécie les zones ensoleillées et les milieux rocailleux, ainsi que les murs des bâtiments, qui peuvent offrir des conditions localement favorables. En effet, l'espèce tire profit des murs ensoleillés et des fissures des constructions, qui constituent des micro-habitats propices à la thermorégulation et à la chasse.

Le **Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)** privilégie quant à lui les milieux frais et légèrement humides, tels que les prairies humides, les boisements frais ou encore les abords de cours d'eau. Ainsi, la proximité immédiate de l'Authie (19 m) et la présence d'un boisement peuvent constituer des habitats potentiellement favorables à cette espèce.

L'**Orvet fragile (*Anguis fragilis*)** est une espèce inféodée aux milieux semi-ouverts à fermer, tels que les lisières forestières, les boisements clairs et les paysages bocagers. Il est susceptible de fréquenter de manière ponctuelle les lisières boisées de la zone d'étude.

La **Vipère péliade (*Vipera berus*)** occupe des milieux variés en mosaïque, combinant zones fraîches à humides et secteurs ouverts nécessaires à la thermorégulation. Le site d'étude, composé d'un boisement partiellement ouvert et présentant localement des zones de remblais (pierres, substrats moussus), ainsi que des conditions d'humidité favorables, peut constituer un habitat ponctuellement favorable à l'espèce. Une fréquentation occasionnelle du site ne peut donc pas être exclue.

De manière générale, le site, constitué d'un boisement sur sol remanié de type remblais, offre des conditions ponctuellement favorables aux reptiles. Les éléments structurants, tels que les amas de pierres, de bois morts ou de matériaux de remblais, peuvent notamment constituer des zones de refuge, de thermorégulation et d'hivernage pour plusieurs espèces.



Figure 32 : Photographie d'une zone de remblai présente sur le site.

8.5.2. Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée sur le site d'étude.

D'après la bibliographie, huit espèces d'amphibiens sont recensées sur la commune de Doullens :

- L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) en 1999 ;
- Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) en 2016 ;
- La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) en 2001 ;
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) en 1980 ;
- Le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) en 1980 ;
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) en 1980 ;

- Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) en 1980 ;
- Le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) en 1999.

Le site d'étude ne présente pas de plan d'eau permanent favorable à la reproduction des amphibiens. Malgré la présence du cours d'eau au sud, son courant relativement élevé limite son intérêt pour la reproduction de la plupart des espèces.

Toutefois, la proximité de la rivière et du boisement riverain peut offrir des conditions potentiellement favorables à certaines espèces, notamment la **Salamandre tachetée** (***Salamandra salamandra***), qui exploite des habitats terrestres frais et humides riches en micro-refuges tels que l'humus et le bois mort.

Le site peut également être fréquenté ponctuellement par des amphibiens en phase terrestre, qui quittent les sites de reproduction pour rejoindre des milieux plus fermés, notamment les boisements, afin d'y trouver refuge et d'y effectuer leur phase d'hivernage.



Figure 33 : Photographie du cours de l'Authie au sud du site.

8.5.3. Bilan des enjeux de l'herpétofaune

Aucune espèce de reptiles ni d'amphibien n'a été observée lors du passage sur la zone d'étude.

Toutefois, la bibliographie mentionne la présence de plusieurs espèces protégées à l'échelle de la commune de Doullens.

Au regard des habitats présents, constitués d'un boisement partiellement ouvert et de zones de remblais offrant localement des micro-habitats favorables (abris, zones de thermorégulation et d'hivernage), une fréquentation occasionnelle du site ne peut être exclue.

Ainsi, les enjeux liés à l'herpétofaune sont jugés comme **modérés**.



Figure 34 : Cartographie des enjeux relatifs à l'herpétofaune

9. ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

9.1. Évaluation des enjeux par groupe taxonomique

Tableau 23 : Récapitulatif des enjeux écologiques par groupe taxonomique

Espèce	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats associés	Enjeu de conservation	Enjeu local (sur site)
Habitats					
Aucun habitat d'intérêt communautaire				Faible	Faible
Flore					
Aucune espèce patrimoniale ou protégée				Faible	Faible
Avifaune					
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Plusieurs individus – De passage	Nidification	Milieus anthropiques	Modéré	Faible
Espèces protégées non patrimoniales				Faible	Faible
Autres espèces non protégées, non patrimoniales				Très faible	Très faible
Chiroptères					
Faible potentialité d'accueil en termes de gîte – Zone de chasse possible				Faible	Faible
Mammifères terrestres					
Espèce commune non protégée				Très faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées				Faible à modéré	Faible

Espèce	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats associés	Enjeu de conservation	Enjeu local (Sur site)
Lépidoptères - Rhopalocères					
Aucune espèce recensée				Faible	Faible
Espèces communes non patrimoniales et non protégées				Faible	Faible
Odonates					
Aucune espèce recensée				Faible	Faible
Espèces d'intérêt patrimonial mentionnées dans la bibliographie - Non observées				Faible	Faible
Orthoptères					
Aucune espèce recensée				Faible	Faible
Espèces communes non patrimoniales et non protégées				Faible	Faible
Coléoptères - Coccinelles					
Espèces communes non protégées – non patrimoniales				Très faible	Très faible
Reptiles					
Aucune espèce recensée				Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées				Fort	Modéré
Amphibiens					
Aucune espèce recensée				Faible	Faible
Espèces protégées mentionnées dans la bibliographie - Non observées				Modéré	Faible à modéré



Figure 35 : Cartographie des enjeux globaux par habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

10. CONCLUSION

- ❖ La filiale souhaite construire sur une parcelle boisée localisée sur la commune de Doullens, dans le département de la Somme (80). La parcelle concernée par le projet représente une surface d'environ 1,7 hectare.
- ❖ Le site d'étude est localisé en dehors de tout zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Toutefois, deux ZNIEFF sont présentes à proximité immédiate du site (19 m) : la ZNIEFF de type I « cours de l'Authie, marais et coteaux associés » et la ZNIEFF de type II « la Vallée de l'Authie ».
- ❖ Les investigations de terrain réalisé le 15 juin 2026 révèlent de faibles enjeux pour la flore et les habitats. On note la présence d'une espèce exotique envahissante, le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*). La caractérisation des habitats ne met en évidence aucun habitat d'intérêt communautaire.
- ❖ Concernant la faune, les principaux enjeux se concentrent sur l'avifaune. Les prospections ont permis de recenser 24 espèces d'oiseaux, dont l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), seule espèce patrimoniale contactée. Parmi les espèces recensées, 16 sont protégées. Le cortège est principalement composé d'espèces communes liées aux milieux boisés et anthropisés. Le boisement présent sur le site est utilisé comme zone de nidification, d'alimentation et de repos. Les enjeux avifaunistiques sont jugés **faibles**.
- ❖ Les habitats présents, composés d'un boisement partiellement ouvert, d'amas de branchages et de zones de remblais colonisées par la mousse, offrent localement des micro-habitats humides favorables à certaines espèces, notamment aux reptiles, aux amphibiens ainsi qu'à de petits mammifères tels que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). De ce fait, les enjeux sont considérés comme **faibles à modérés** pour ces taxons.
- ❖ Pour les autres taxons, **aucun enjeu** particulier n'a été identifié. Les espèces observées présentent un statut de conservation favorable et ne bénéficient pas d'un statut de protection spécifique.
- ❖ Les inventaires ont mis en évidence la présence de 16 espèces d'oiseaux protégées ainsi que de plusieurs nids au sein du boisement, confirmant l'utilisation du site comme zone de reproduction pour l'avifaune. Au regard des habitats présents, de la proximité des ZNIEFF et des données bibliographiques disponibles, la présence d'autres espèces protégées ou patrimoniales susceptibles d'exploiter le site ne peut être exclue.
- ❖ La mise en œuvre du projet, avec les préconisations environnementales développé ci-après, permettra d'avoir des impacts résiduel faible sur les espèces à enjeux. Elles assureront une conciliation entre le projet et la préservation de la biodiversité locale, en maintenant les fonctionnalités écologiques du site et de ses abords.

11. PRÉCONISATIONS

Afin d'anticiper la future requalification d'ensemble du site et d'intégrer les composantes à prendre en considération, des préconisations sont proposées et listées ci-après. Ces mesures sont générales et ne peuvent être considérées comme exhaustives.

❖ Limitier le dérangement et éviter la destruction d'individu susceptible de fréquenter le site et ses alentours en phase travaux.

Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces protégées sur le site :

- **Des oiseaux :** Passereaux au sein des milieux boisés

La réalisation des travaux peut engendrer des perturbations notables sur certaines de ces espèces, notamment en période de reproduction (vulnérabilité des reproducteurs, territorialité accrue, destruction de nichées) et d'hivernage (vie ralentie, fragilité métabolique).

En adaptant le planning des travaux, notamment celui des phases les plus invasives, il est possible de réduire de manière significative le risque de destruction d'individus. Ainsi, ces travaux devront être réalisés en dehors des périodes sensibles pour la majorité des espèces recensées, c'est-à-dire, en dehors de la période de reproduction.

Tableau 24 : Périodes de sensibilité des espèces protégées recensées sur le site

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux nicheurs												

A noter que ces périodes sont également favorables à la prise en compte d'autres espèces faunistiques (protégées ou non), recensées à l'échelle du site ou de la commune (Mammifères terrestres, Chiroptères, Entomofaunes, Amphibiens, Reptiles).

❖ Adaptation des emprises du projet au regard des habitats d'espèces à enjeux

Les inventaires faunistiques ont révélé la présence d'espèces protégées (avifaunes) ou présentant un intérêt patrimonial sur le site étudié.

Afin de concilier au mieux l'opportunité du projet avec la préservation de ces espèces à enjeux, l'implantation des éléments du projet a été repensée de manière à limiter l'emprise sur les zones identifiées comme présentant des enjeux écologiques.

Ainsi, les secteurs boisés situés au nord, au nord-ouest et à l'ouest du site sont en partie conservés. Le maintien de ces boisements permet de préserver des habitats favorables à la faune, d'offrir des zones de refuge et de repos pour les espèces présentes, ainsi que de conserver une continuité écologique facilitant leurs déplacements.

La cartographie ci-dessous présente l'emprise du projet avec les zones à enjeux conservées.

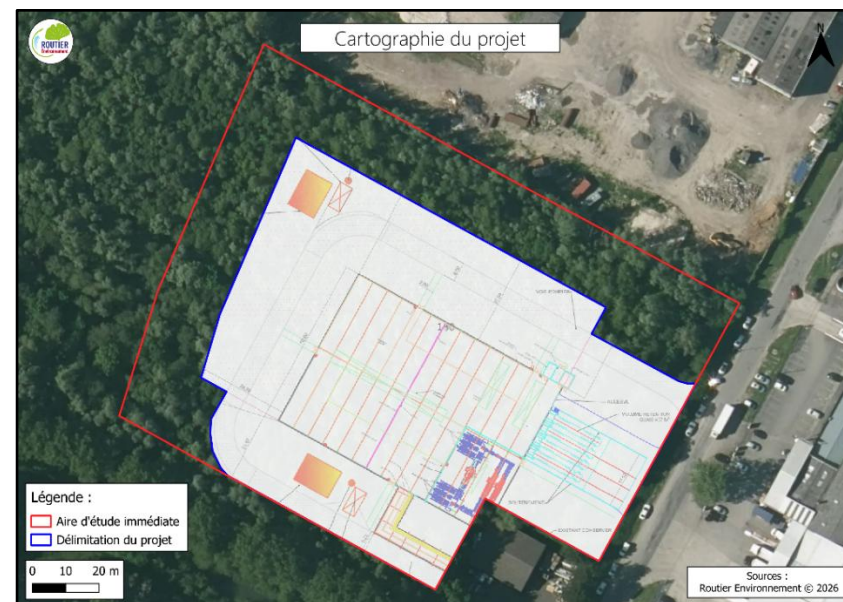


Figure 36 : Cartographie du projet de construction.

❖ Installation de nichoirs artificiels

La suppression d'une partie du boisement est susceptible d'entraîner la disparition de sites de repos, d'alimentation et, le cas échéant, de reproduction pour certaines espèces. Afin de limiter ces effets, la mise en place de nichoirs artificiels est préconisée en complément de la conservation des boisements périphériques.

Les nichoirs seront installés sur les arbres conservés en périphérie du projet, dans des secteurs calmes, à l'abri des perturbations liées aux activités humaines et de l'éclairage nocturne.

Il est recommandé d'installer :

- **5 nichoirs à cavité** (diamètre d'entrée de 28 à 32 mm), destinés aux espèces cavernicoles, telles que les mésanges (*Cyanistes caeruleus*, *Parus major*), la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) ou encore le Moineau friquet (*Passer montanus*).
- **3 nichoirs semi-ouverts**, favorables notamment au Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), au Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) et à la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*).
- **3 à 5 gîtes artificiels à chauves-souris** (modèles plats en béton de bois ou en bois), implantés entre 4 et 6 m de hauteur sur les arbres conservés ou directement intégrés aux façades du futur bâtiment, avec une exposition préférentielle est à sud-est.

Les nichoirs devront être installés avant le début de la période de reproduction suivant les travaux. Leur répartition devra être homogène autour du site afin de maintenir des possibilités de refuge à proximité des habitats conservés.

Un contrôle de leur état sera réalisé annuellement pendant les trois premières années suivant leur installation. Les opérations d'entretien, si nécessaires, seront effectuées en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et de la période d'hibernation des chiroptères.



Figure 37 : Exemple de nichoirs et de Gîtes artificiels

Cette mesure constitue un accompagnement écologique destiné à favoriser le maintien des populations locales.

❖ Création de milieux arbustifs, afin de conserver une zone favorable à l'accueil de l'avifaune.

Afin de compenser la perte ou la dégradation potentielle d'habitats liée au projet, il est préconisé la plantation de haies composées d'essences locales et diversifiées le long de la zone boisée.

Cette mesure vise à renforcer les fonctionnalités écologiques du site pour l'avifaune, en offrant des zones de refuge, d'alimentation, de déplacement et de nidification.

Les plantations privilégieront des essences locales productrices de graines et de baies (aubépine, prunellier, noisetier, églantier, sureau noir, charme, etc.) afin d'assurer un intérêt écologique durable pour la faune locale.

❖ Mise en place d'un hibernaculum

Au regard des enjeux cités dans les bases de données communales, concernant certaines espèces de mammifères terrestres, de reptiles et d'amphibiens, il semble judicieux de prévoir une mesure d'accompagnement visant à l'installation d'un hibernaculum.

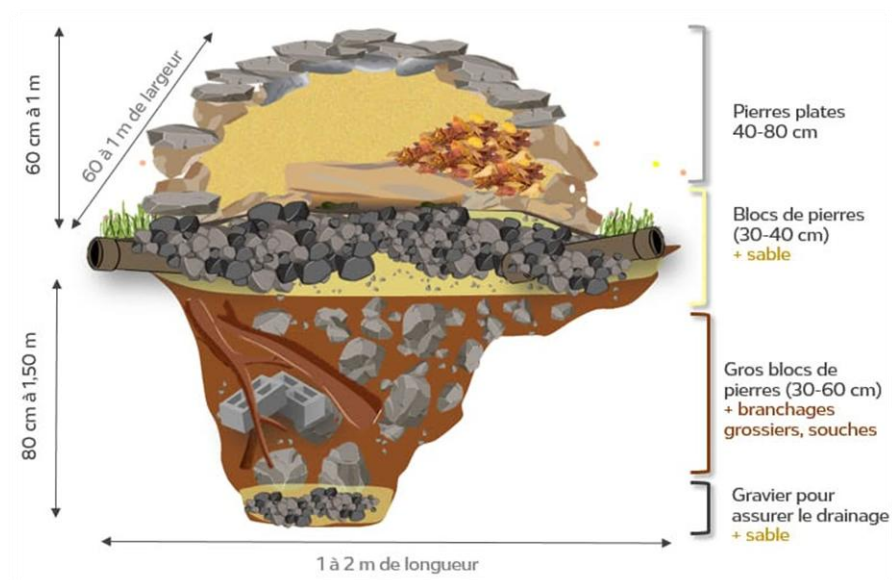


Figure 39 : Schéma d'un hibernaculum

Cet aménagement peut être utilisé comme zone de refuge hivernal par les espèces, notamment les reptiles et amphibiens. En complément un amas de branchages pourra être mis en place ciblant le Hérisson d'Europe.

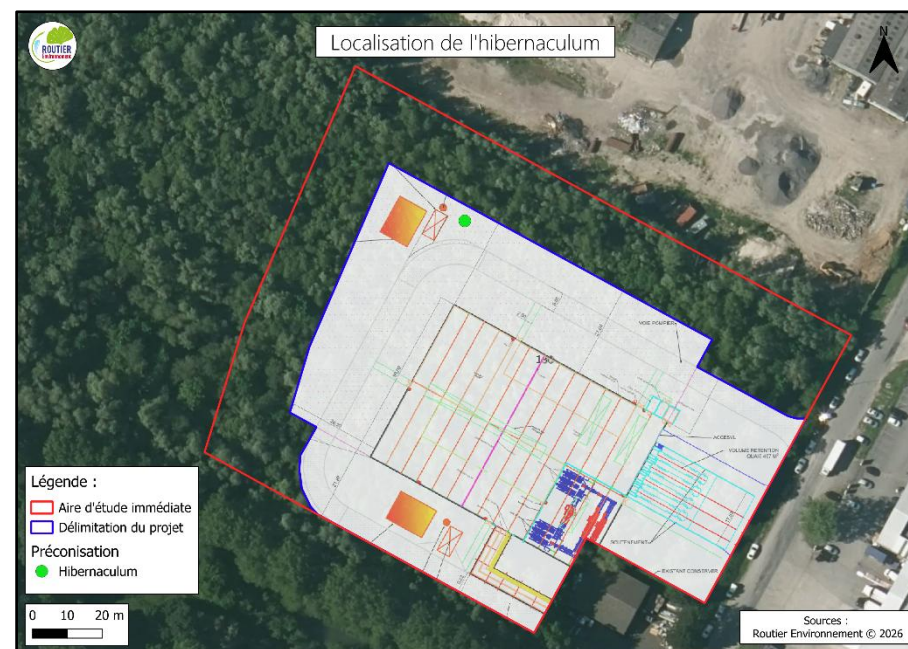


Figure 38 : Localisation de l'hibernaculum.

❖ Limiter l'effet barrière en cas de mise en place de clôture

En cas de mise en place d'une clôture, qui pourrait constituer une barrière physique empêchant le déplacement de ces espèces, entraînant une fragmentation de leurs habitats et augmentant leur vulnérabilité (isolement, augmentation du risque de mortalité, réduction de l'accès aux ressources).

Pour limiter l'effet barrière, la clôture du projet sera aménagée de façon à maintenir la libre circulation de la petite faune, notamment entre les différentes zones boisées. À cet effet, le maillage, particulièrement dans les parties basses de la clôture, devra soit comporter des ouvertures d'au moins 15 x 15 cm, soit un rehaussement de 15 cm afin de permettre le passage du Hérisson et d'autres petits animaux.

Ces dispositifs seront installés de manière ponctuelle tout au long de la clôture, avec une densité renforcée à proximité des zones boisées

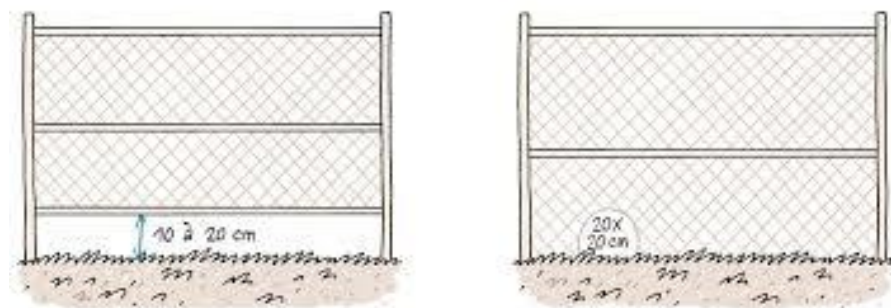


Figure 40 : Exemple de passages à petites faunes au sein des clôtures

❖ Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace croissante pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Introduites intentionnellement ou accidentellement par l'homme dans des écosystèmes où elles ne sont pas naturellement présentes, ces espèces peuvent rapidement se multiplier et perturber l'équilibre écologique. En l'absence de prédateurs naturels, elles entrent en compétition avec les espèces locales pour les ressources, pouvant entraîner le déclin, voire la disparition, de certaines d'entre elles. Une espèce exotique envahissante a été localisée sur le site d'étude :

- ➔ La gestion du **Laurier-cerise** repose sur la limitation de sa dissémination et l'élimination des individus présents. L'arrachage manuel est recommandé pour les jeunes plants, en veillant à extraire l'ensemble du système racinaire. Pour les sujets plus développés, une coupe suivie d'un dessouchage ou d'un arrachage mécanique est à privilégier. Les interventions peuvent être réalisées tout au long de l'année, en évitant toutefois les périodes de forte production de fruits afin de limiter la dispersion des graines.

12. COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DU DOSSIER

- **Adeline LÉVEILLÉ**

- Service civique, suivi ornithologique de l'avifaune des zones humides ;
- Licence 3 : Science de la Vie parcours Biologie des Organismes et des Populations (Université de Lille)

- **Cyrielle FLAMANT**

- Master 2 : Cartographie et Gestion de l'Environnement (Université de Nantes) ;
- Licence 3 : Écologie et Biologie des Populations (Université Picardie Jules Verne) ;
- BTSA ANABIOTEC : Analyses Biologiques et Biotechnologiques (Paraclet à Cottenchy).

- **Adeline LECHEVAL**

- Master 2 : Aménagement Écologie Territoires Paysage Forêt (Université Picardie Jules Verne) ;
- Licence 3 : Géographie et aménagement (Université de Pau et des Pays d'Adour) ;
- DUT Génie biologique (Université de Nantes).

13. BIBLIOGRAPHIE

BARATAUD M, 2015 - Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. 3e éd. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C, 1997 - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. – Nancy, 217 p.

CATTEAU E., BUCHET J., CAMART Ch., COULOMBEL R., DAMBRINE L., DARDILLAC A., DELPLANQUE S., DUHAMEL F., FRANCOIS R., HAUGUEL J.-C., PREY T. & VILLEJOUBERT G. 2021. -Végétation du nord de la France, guide de détermination. Conservatoire botanique national de Bailleul, Editions Biotope, Mèze. 400p.

CBNBL, 2014 - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. 172p DESSE Alexis, - Conservatoire Botanique de Bailleul, Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b

FITTER R, FITTER A, FARRER A., 2022 – Graminées, carex, joncs et fougères. 256p.

GAYET G., BAPTISTE F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. et BENSETTITI F, 2018 – Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS, Agence française pour la biodiversité, 230p.

GENIEZ M, 2012 – Identifier les animaux. Tous les vertébrés de France, Benelux, Grande Bretagne et Irlande. Biotope, Mèze (Collection Bibles de naturaliste), 320p.

GON, 2019 – Oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais. 488p.

GON, PICARDIE NATURE, 2024 – Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Hauts-de-France.

GRAND D, BOUDOT J-P, DOUCET G, 2019 – Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 152p.

LAFRANCHIS T, 2021 – Papillons de France, Guide de détermination des papillons diurnes. Version PDF. 356p.

MULLARNEY K, SVENSSON L, ZETTERSTRÖM & D, GRANT P 1999 (2010) – Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé. 399p.

Picardie Nature, GON, 2024 - Liste rouge régionale des papillons de jour des Hauts-de-France (Lépidoptères Papilionoidea & Zygaenidae), Tableau de synthèse. Programme de réalisation des listes rouges régionales des Hauts-de-France.

PICARDIE NATURE (Coord), 2016 - Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Les chiroptères, les mammifères terrestres, les mammifères marins, les amphibiens/reptiles, les araignées « Orbitèles », les coccinelles, les orthoptères, les odonates, les rhopalocères et zygènes.

PICARDIE NATURE (Coord), 2016 - Indices de rareté de la faune de Picardie. Les chiroptères, les mammifères terrestres, les reptiles/amphibiens, les araignées « Orbitèles », les coccinelles, les odonates, les orthoptères, les rhopalocères-zygènes, les longicornes et les cloportes

RAMEAU J.C, MANSION D, DUME G, GAUBERVILLE C, 1989 - Flore forestière française, tome 1, Plaines et collines. Nouvelle édition. Institut pour le développement forestier. 672p.

SARDET E, ROESTI C, BRAUD Y, 2024 – Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 350p.

STRADDET Hauts-de-France, 2018 - Atlas cartographique des continuités écologiques. Annexe 3. 55p.

STREETER D, HART-DAVIS C, HARDCASTLE A, COLE F., HARPER L, 2011 - Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, ed. Delachaux et Niestlé, Paris, France, 700p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017 - La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF, 2015 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF 2015 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

14. SITOGRAPHIE

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr

INPN : www.inpn.mnhn.fr

Infoclimat : www.infoclimat.fr

Digitale 2 : www.cbnbl.org/digitale2

Base de données régionale : www.clicnat.fr

Trame Verte et Bleue :

https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Espèce		Hauts-de-France			France	Statuts et conventions					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut région	Rareté région	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial	ZNIEFF	Zone humide	EEE
<i>Crataegus rosiformis</i> Janka, 1874	Aubépine à grands calices	#	#	#	[LC]	Non	Non	#	#	Non	#
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent (s.l.)	I	AC?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Quercus</i> L., 1753	Chêne (G)		P								
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse maraîcher ; Cirse faux épinard	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Fraxinus</i> L., 1753	Frêne (G)		P								
<i>Galium aparine</i> subsp. <i>aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	P
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère à feuilles ovales ; Double-feuille	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	C	AC	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum</i> L., 1753	Millepertuis (G)		P								
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol., 1810	Molène à fleurs denses	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Polypode vulgaire	I	PC?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)		P								
<i>Salix</i> L., 1753	Saule (G)		P								
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre ; Langue de cerf	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Scrophularia auriculata</i> subsp. <i>auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique	I	C	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Nat	N
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N

Légende :

- CD Nom :

Identifiant unique du taxon au sein du référentiel national TAXREF V.14

- Statuts :

I = Indigène, **Z** = Eurynaturalisé, **N** = Sténonaturalisé, **A** = Adventice, **S** = Subspontané, **C** = Cultivé

- Degré de rareté :

E = Exceptionnel, **RR** = Très rare, **R** = Rare, **AR** = Assez rare, **PC** = Peu Commun, **AC** = Assez commun, **C** = Commun, **CC** = Très commun, **CCC** = Extrêmement commun, **P** = Présent

Un point d'interrogation accompagne parfois l'indice de rareté indiquant que la rareté doit être confirmée. L'indice de rareté attribué à ce taxon provient d'un taxon de rang supérieur ou inférieur.

- Menace :

CR* = Présumé disparu au niveau régional, **CR** = En danger critique, **EN** = En danger, **VU** = Vulnérable, **NT** = Quasi-menacé, **LC** = Préoccupation mineure, **DD** = Insuffisamment documenté, **NA** = Évaluation UICN non applicable, **NAa** = Non applicable car taxon naturalisé, **Nao** = Exclu de la liste rouge

- Intérêt patrimonial :

Oui = répond à au moins un des critères de sélection, **(Oui)** = éligible au regard de critère de sélection, mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?), **pp** = « pro parte » seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, **(pp)** = une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, mais considéré disparu ou présumé disparu, **?** = Intérêt patrimonial ne peut être évalué d'après les connaissances actuelles, **Non** = Dépourvu d'intérêt patrimonial d'après les critères de sélection, **#** = lié à un statut E (cité par erreur), **E ?** (douteux) ou **??** (Hypothétique).

- Déterminants ZNIEFF :

Oui = taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Hauts-de-France, **(Oui)** = idem, mais disparu ou présumé disparu, **[Oui]** = idem, mais cité par erreur, douteux ou hypothétique, **pp** = « pro parte » taxon dont seule une partie infrataxons est déterminante ZNIEFF en région Hauts-de-France, **Non** = Non inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Hauts-de-France.

- Zone humide :

Nat = Taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, **(Nat)** = Taxon inscrit, mais disparu ou présumé disparu, **[Nat]** = Taxon inscrit, mais cité par erreur, douteux, hypothétique ou uniquement cultivé, **pp** = « pro parte » taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite, **Non** = Taxon non inscrit. **Reg** = inscrit au niveau régional

- Espèces exotiques envahissantes :

N = Plante non exotique envahissante, **A** = plante exotique envahissante avérée, **P** = Plante exotique envahissante potentielle

Annexe 2 : Liste des espèces avifaunistiques

Espèce	Statut sur le site			Liste rouge nationale			Liste rouge régionale		Statuts et conventions					
	N	H	P	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Oiseaux nicheurs	Indice de rareté	Directive oiseaux	Protection nationale	CITES	BERNE	BONN / Accord AEWA	ZNIEFF
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)			X	LC	NA	NA	LC	C		Art.3	Annexe A	Annexe III	Annexe II	
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)			X	LC	LC	NA	LC	AC	Annexe II / Annexe III			Annexe III	Annexe II / Accord AEWA	
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)			X	LC	NA		LC	TC	Annexe II			Annexe III		
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Po			LC			LC	AC		Art.3	Annexe A	Annexe III	Annexe II	
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	C			LC			LC	C	Annexe II / Annexe III			Annexe III		
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe II		
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)			X	LC	NA		LC	C	Annexe II					
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Pr			LC			LC	C		Art.3		Annexe III		
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC	Annexe II			Annexe III		
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)			X	NT		DD	NT	TC		Art.3		Annexe II		Picardie / Nord Pas-de-Calais
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	C			LC	NA	NA	LC	TC	Annexe II			Annexe III		
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	Pr			LC			LC	TC		Art.3		Annexe II		
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe II		
Orite à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	Pr			LC		NA	LC	TC		Art.3		Annexe III		
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Pr			LC			LC	TC		Art.3		Annexe II		Nord Pas-de-Calais
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Pr			LC			LC	C		Art.3		Annexe II		
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)			X	LC			LC	C						
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Pr			LC	LC	NA	LC	TC	Annexe II / Annexe III					
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe III		
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe III		
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Pr			LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe II	Annexe II	
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)			X	LC	NA	NA	LC	TC		Art.3		Annexe II	Annexe II	
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Pr			LC			LC	C		Art.3		Annexe II		
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Pr			LC	NA		LC	TC		Art.3		Annexe II		

Liste rouge et indice de rareté			Statut et conventions	
<i>Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016)</i> <i>Liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France (2024)</i>	RE	Régionalement Eteint	Directive Oiseaux	Annexe I : Liste des espèces protégées nécessitant la mise en place des ZPS
	CR	En danger critique		Annexe II : Liste des espèces chassables
	EN	En danger		Annexe III : Liste des espèces commercialisables
	VU	Vulnérable	Protection nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection
	NT	Quasi menacé		
	LC	Préoccupation mineure		
	DD	Données insuffisantes	Convention CITES	Annexe A : Espèces menacées d'extinction
	NA	Non Applicable		Annexe B : Espèces envahissantes
	NE	Non Evaluée		Annexe C : Espèces protégées par le pays sur son territoire
				Annexe D : Espèces surveillées de part leur importation
Statut sur le site		N : Nicheur (Possible, Probable) H : Hivernant P : De passage	Convention de BERNE	Annexe II : Espèce de faune strictement protégée
				Annexe III : Espèce de faune protégée
Indice de rareté		TC : Très commun	Convention de BONN	Annexe I : Espèces migratrices en danger
		C : Commun		Annexe II : Espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable
		AC : Assez Commun	Accord AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie
		PC : Peu Commun		
		AR : Assez Rare	Déterminant de ZNIEFF	
		R : Rare		Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région
		TR : Très Rare		
		E : Exceptionnel		

Annexe 3 : Liste des espèces de mammifères

Espèce	Statut sur le site	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Indice de rareté	Statuts et conventions					
					Directive	Protection nationale	CITES	BERNE	BONN	ZNIEFF
Mammifères terrestres										
Chevreuil européen (Capreolus capreolus)	Reproducteur possible	LC	LC	TC				Annexe III		x
Lièvre d'Europe (Lepus europaeus)	Reproducteur possible	LC	LC	TC						x

Liste rouge et indice de rareté		
<i>Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017)</i> <i>Liste rouge des mammifères terrestres de Picardie (2017)</i> <i>Liste rouge des chiroptères de Picardie (2018)</i>	RE	Disparue au niveau régional
	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi menacé
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non Applicable
	NE	Non Evaluée
Indice de rareté	TC	Très commun
	C	Commun
	AC	Assez Commun
	PC	Peu Commun
	AR	Assez Rare
	R	Rare
	TR	Très Rare
	E	Exceptionnel

Statut et conventions	
Directive	Annexe II : Espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire Annexe IV : Espèces de la faune et de la flore concernées par une protection stricte Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la prise dans la nature
Protection nationale	Article 1 : Article 2 :
CITES	Annexe A : Espèces menacées d'extinction Annexe B : Espèces envahissantes
Convention de BERNE	Annexe II : Espèce de faune strictement protégée Annexe III : Espèce de faune protégée pouvant faire l'objet d'une exploitation réglementée
BONN	Annexe II : Espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable
Déterminant de ZNIEFF	Espèce inscrite à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région